ÉTAT d'avenir

en HAUTS-DE-FRANCE

La revue des services et opérateurs de l'État dans votre région

N°3 - Juin 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

LA RÉPUBLIQUE CONTRACTUELLE

1 - LES CONTRATS : DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES 6

2 - LES 4 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN HAUTS-DE-FRANCE : DES DÉMARCHES INNOVANTES & « SUR-MESURE » 24

3 - REGARDS CROISÉS... 40

4 - REPÈRES 42

Magazine publié par le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord
n°3 / 2019 / n° ISSN en cours

Directeur de publication :
Michel Lalande,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Conception et réalisation :
Service régional de la communication interministérielle,
préfecture de la région Hauts-de-France

Ont contribué à ce numéro :
Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Hauts-de-France,
les préfectures de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme,
les directions régionales et départementales de l'État en Hauts-de-France,
Serge Morvan, commissaire général à l'égalité des territoires (CGET),
Gwénaël Doré, consultant, chercheur associé à l'UMR SAD-APT,
Adrien Marcel, Institut d'études politiques de Lille,
Baptiste Pouzet, Institut régional d'administration de Lille

Conception graphique :
Préfecture du Nord – SIDSIC/BEP

Imprimeur : SPID COM

Retrouvez les services de l'État sur :
www.nord.gouv.fr
www.hauts-de-france.gouv.fr

et sur

prefetnord

prefet59

prefethdf

LA RÉPUBLIQUE CONTRACTUELLE...

[L'ENJEU]

Depuis les années 1980 et l'émergence de la décentralisation, l'État s'est mué de prescripteur en partenaire en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures.

Cette évolution dans les modes de relation entre l'État et ses partenaires sur les territoires s'est traduite par le recours croissant à la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales auxquels s'ajoutent les représentants des mondes économiques, financiers ou associatifs, tous décisionnaires en matière de développement économique, culturel, et social des territoires.

L'objectif de ce troisième numéro d'État d'avenir est de présenter les principaux types de contrats existants et leur mise en œuvre en région, en proposant notamment un focus sur les quatre contrats de développement territorial des Hauts-de-France, au travers de fiches synthétiques et d'exemples de réalisations qui ont un impact pour les habitants des territoires impliqués et illustrent la République contractuelle dans la région.

[SOMMAIRE]

EDITORIAL
de Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord 5

PARTIE I - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES 6

Des contrats répondant à des priorités nationales 7

Les contrats de plan Etat-Région : pour l'aménagement du territoire régional autour de priorités nationales
Programme d'investissements d'avenir (PIA) et Grand plan d'investissement (GPI) : des priorités pour investir l'avenir
Le pacte métropolitain de la Métropole européenne de Lille (MEL) : l'État soutient et conforte les métropoles
Les contrats « de Cahors » : pour une hausse maîtrisée des dépenses des collectivités
L'Union européenne s'engage pour le développement régional aux côtés des acteurs locaux

Des contrats « clés en main » adaptés aux problématiques locales 12

Les contrats de ville : agir pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville
Les contrats de ruralité : agir pour les communes rurales
Les contrats centres-bourgs : pour la revitalisation économique et commerciale des centres-bourgs
Les contrats de redynamisation des sites de défense : vers de nouvelles activités génératrices d'emplois
Les contrats locaux d'éducation artistiques (CLEA) : des rencontres pour sensibiliser à l'Art et à la Culture
Une charte agriculture & urbanisme : concilier les usages du sol entre espaces naturels, agricoles et urbains
Participation citoyenne : un outil pour la sécurité, au service des maires !

Une nouvelle génération de contrats pour co-construire l'avenir des territoires 17

Action Cœur de ville : une dynamique partenariale pour soutenir les villes « moyennes »
Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : pour bien produire et bien manger en local !
Les contrats de transition écologique (CTE) : co-construire une transition écologique génératrice d'activités économiques/sociales
Des contrats d'objectifs territoriaux (COTTRI) : pour l'amplification de la troisième révolution industrielle dans la région
Territoires d'industries : une nouvelle approche pour accélérer le développement des territoires industriels
Des conventions de lutte contre la pauvreté entre l'État et les Départements

PARTIE II - LES 4 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN HAUTS-DE-FRANCE :
DES DÉMARCHES INNOVANTES ET «SUR MESURE» 24

Le Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis 25
Le diagnostic
L'ambition partagée
Les actions

Le Contrat de développement territorial de l'Amiénois 26
Le diagnostic
L'ambition partagée
Les actions

L'Engagement pour le renouveau du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) 31
Le diagnostic
L'ambition partagée
Les actions

Le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) & le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) 36
Le diagnostic
L'ambition partagée
Les actions

PARTIE III - REGARDS CROISÉS... 40
de Serge Morvan, commissaire général à l'égalité des territoires (CGET) et Gwénaël Doré, consultant et chercheur

REPÈRES - DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION : FICHES D'IDENTITÉ 42

ÉDITORIAL

MICHEL LALANDE,
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET DU NORD

J'ai souhaité consacrer cette troisième édition d'État d'avenir aux contractualisations entre l'État et les acteurs locaux dans la région. La politique contractuelle voulue par l'État a trouvé dans les Hauts-de-France un terrain de prédilection. En effet, on y compte 4 contrats de développement territorial sur les 12 recensés au niveau national.

Les différents types de contractualisation que nous connaissons aujourd'hui, qu'elles soient thématiques ou territoriales, répondent à notre objectif commun : celui de réparer les territoires. La redynamisation d'un espace en déprise ne peut intervenir sans, d'abord, une ambition partagée entre l'État, les élus et les acteurs locaux. Cette ambition, sans laquelle rien n'est possible, doit, sur un plan opérationnel, s'incarner dans une stratégie commune impliquant chacune des parties prenantes. Cette ambition et les stratégies qui en découlent prennent corps dans les contrats territoriaux.

Maintenir l'équilibre de développement des territoires, dont l'État est garant, nécessite des réponses différenciées aux enjeux et besoins locaux, qui amènent à créer du « sur-mesure » territorial.

Cette logique d'adaptation des politiques publiques, qui passe par les contractualisations, est une priorité nationale et locale, qui s'est traduite par l'engagement des plus hautes autorités de l'État dans la préparation et lors de la signature des contrats territoriaux. Je pense, en particulier, aux déplacements de François Hollande, Président de la République, en novembre 2016 à Lens, de Bernard Cazeneuve, Premier ministre, dans le Bassin minier et dans l'Amiénois en mars 2017, d'Édouard Philippe, Premier ministre, dans le Bassin minier en février 2018, et plus récemment encore, à l'itinérance d'Emmanuel Macron, Président de la République, en novembre dernier, dont une étape a été consacrée à la signature du Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache.

La volonté de promouvoir la contractualisation sur-mesure a abouti à ce que les contrats conclus se sont diversifiés et ont gagné en souplesse. C'est ainsi qu'ils se concentrent sur des thématiques spécifiques, adaptent les politiques publiques aux spécificités de chaque territoire et mobilisent les acteurs, notamment privés, en faisant appel à l'ensemble des forces vives.

Ces contrats évoluent également dans leurs effets : davantage mobilisateurs, ils prennent corps dans une démarche ascendante, partant des attentes locales que l'État accompagne. L'adaptation territoriale passe aussi par l'innovation, le soutien aux démarches précurseures et originales que nous avons pu développer en Hauts-de-France.

En contrepartie, la responsabilisation des acteurs locaux et de l'ensemble des partenaires induit des exigences de résultats plus fortes. L'évaluation de l'impact sur les habitants et leur implication par l'appropriation des projets menés est au cœur des contractualisations et doit être une condition de réussite de l'engagement partenarial.

Ce troisième numéro d'État d'avenir rend ainsi hommage à cette collaboration qui est la nôtre pour porter et transformer les territoires de notre région.

Le préfet,

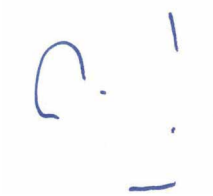

Michel Lalande

1 - LES CONTRATS :

DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

[DES CLÉS POUR COMPRENDRE]

L'article 1101 du Code civil définit le contrat comme « un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes, destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations. »

La notion de « République contractuelle » recouvre donc la volonté de coconstruire les politiques publiques territoriales, sur la base d'ambitions partagées entre l'État et les collectivités territoriales, en mobilisant les outils les plus adaptés aux enjeux des territoires, afin d'accompagner leur développement et leur transition. À l'échelle de la région, la pluralité des contrats répond à la diversité des territoires.

[ENCART]

AU NIVEAU NATIONAL, LE CGET AGIT POUR LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales. Il est un appui à la conception des politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels et concernent notamment l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public ou encore la cohésion sociale, l'inclusion numérique ou la redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise.

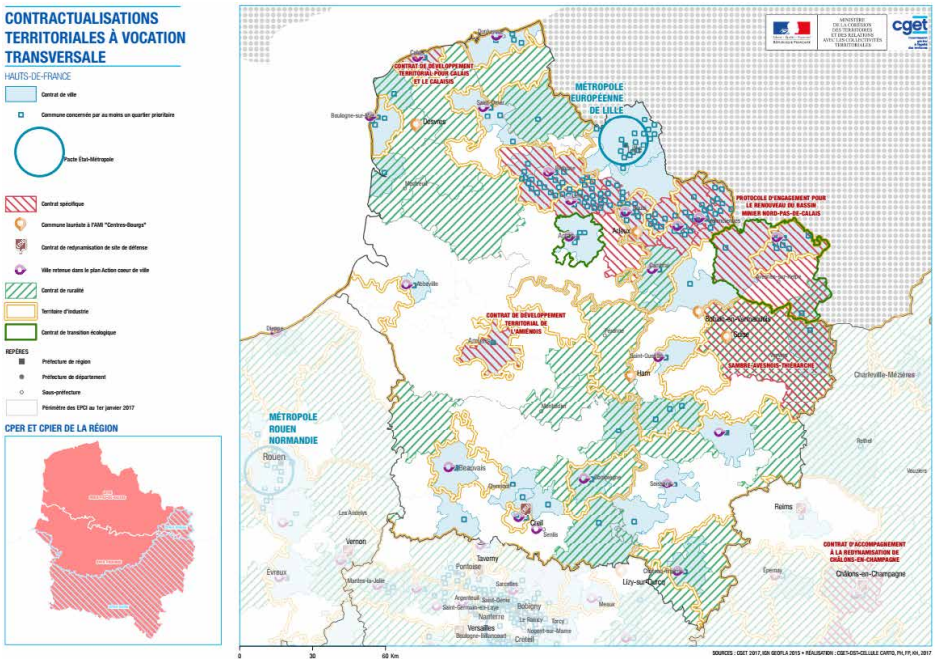

La carte des contractualisations territoriales en Hauts-de-France élaborée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) offre un aperçu -non exhaustif- de la diversité des dispositifs mis en œuvre dans la région.

DES CONTRATS RÉPONDANT À DES PRIORITÉS NATIONALES

L'État est le garant, sur le plan national, de l'équité territoriale mais aussi de la mise en place des grands investissements permettant au pays de préparer l'avenir, tout en veillant à la maîtrise des finances publiques.

À ces exigences répondent des dispositifs de soutien aux territoires et aux projets, dont les priorités sont définies au niveau national ou européen dans une démarche qui peut être qualifiée de « descendante » puisque l'État en est le principal prescripteur.

Les contrats de plan État-Région pour l'aménagement du territoire régional autour de priorités nationales

Créés en 1982 et conçus, à l'origine, comme des outils permettant d'assurer la cohérence entre le Plan national et celui de chaque région, les contrats de plan État-région (CPER) amènent l'État et les régions à s'engager, sur 6 années, sur la programmation et le financement pluriannuels de projets structurants d'aménagement du territoire (infrastructures, soutien aux filières d'avenir...) identifiés comme prioritaires au niveau national.

fiche d'identité : page 42

Dans la région Hauts-de-France, deux CPER ont été signés à l'été 2015, représentant un financement partenarial de 2,962 milliards d'euros dont 2,165 milliards d'euros pour l'ex-région Nord - Pas-de-Calais et 0,798 milliards d'euros pour l'ex-région Picardie. Parmi les politiques et projets structurants soutenus par les deux CPER 2015-2020, figurent :

- le **volet mobilité multimodale**, qui a permis, notamment, de soutenir des infrastructures routières (la requalification de l'A1, la mise en sécurité de l'axe Compiègne-Soissons...) et des opérations ferroviaires (l'amélioration de la desserte ferroviaire du Cambrésis...), ou portuaires et fluviales.

- le **volet enseignement supérieur, recherche et innovation** : des campus universitaires ont pu bénéficier de financements au titre des CPER, comme l'Université de Picardie Jules Verne, avec l'opération Citadelle.

- quelques exemples de soutien au titre du **volet transition écologique et énergétique des CPER** : le financement du réseau de chaleur d'Amiens, ou les travaux de remise en état de la digue de Sangatte.

- sur le **volet numérique**, le CPER a permis, notamment, de renforcer le très haut débit ou la politique des « collèges numériques ».

- le **volet territorial**, transversal, soutient des projets territoriaux structurants et s'articule avec les contrats de développement territoriaux. Il a permis de soutenir, par exemple, le pôle gare de Saint-Omer ou le musée du forum de Bavay.

D'autres domaines tels que les **volets emploi, formation, jeunesse** ou **innovation, filière d'avenir et usine du futur** font également l'objet de priorités d'investissements.

La nouvelle génération de CPER organise la convergence de financements en faveur des projets structurants dans les territoires. Elle permettra ainsi la mise en cohérence des politiques publiques sur les territoires.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et le Grand Plan d'Investissement (GPI) : Des priorités pour investir l'avenir

Le Gouvernement s'est engagé dans un Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, autour des quatre grandes priorités : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Parallèlement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), lancé en 2010 et doté, lui aussi, de près de 57 milliards d'euros, se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Avec un principe de co-financement pour chaque projet, il intervient également dans quatre secteurs prioritaires : l'enseignement supérieur et la recherche, les industries et PME, le développement durable et l'économie numérique.

La Caisse des dépôts et consignations/Banque des Territoires gère pour le compte de l'État les mandats du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement.

fiche d'identité :
page 42

plus d'infos :
www.gouvernement.fr/le-grand-plan-d-investissement.fr

Le PIA a permis, à titre d'exemple, de financer les opérations suivantes en région :

- **Le SIILAB, laboratoire pour l'innovation et l'investissement social (Lille)**

Ce Lab, situé dans les locaux lillois de la DRJSCS, a bénéficié de 250 000 euros de la Caisse des dépôts et consignations. Sa mission : acculturer, former et accompagner l'innovation publique dans les Hauts-de-France. Son cœur de fondation et ses valeurs sont centrés sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

En chiffres :
environ 50 projets incubés (en cours ou finis)
+ de 3 050 personnes ayant participé, travaillé ou ayant été formées dans le cadre du SIILAB
+ de 310 ateliers/réunions/formations/événements
+ de 150 partenaires

plus d'infos :
http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1928

- **L'ÉcoCité de la Métropole européenne de Lille (MEL)**

Avec la démarche ÉcoCité, l'État accompagne la transition écologique des grandes villes françaises. La MEL fait partie des bénéficiaires du fonds national Ecocités. Dans ce cadre, elle a signé en septembre 2016 avec la Caisse des dépôts et consignations, la convention en faveur des porteurs de projets urbains innovants sur le thème de la ville durable.

L'ÉcoCité de Lille a orienté son action à la fois sur la reconquête de ses friches urbaines polluées, notamment à travers la régénération urbaine des quartiers de l'Union

et des rives de la Haute Deûle, et sur des projets d'innovation en son cœur métropolitain tels que l'opportunité d'un péage urbain sur la métropole (42 000 euros) ou encore sur un outil d'aide à la décision en matière d'audit énergétique (20 000 euros). Enfin, 4 000 000 d'euros seront consacrés à la rénovation thermique de 640 logements en copropriétés privées, avec un objectif de performance du niveau « BBC Rénovation ».

- **Place des entreprises, le nouveau service public d'aide aux TPE et PME :**

Lancé en Hauts-de-France par la Direction générale des entreprises et la DIRECCTE, ce dispositif national est actuellement expérimenté dans la région.
Un portail internet permet aux chefs de TPE-PME de déposer en toute simplicité une demande pour leur entreprise et d'être contactés par le bon interlocuteur.
À ce jour, près de 600 entreprises ont été aidées avec plus de 1 000 besoins transmis.

Le pacte métropolitain de la Métropole européenne de Lille (MEL) : L'État soutient et conforte les métropoles

L'État a décidé de soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et d'encourager leur rayonnement à l'international.

fiche d'identité :
page 43

plus d'infos :
www.lillemetropole.fr/bassins-de-retention-deau

Le pacte métropolitain signé le 13 février 2017, permet à la MEL de bénéficier d'une enveloppe financière de l'État de 11 600 000 euros qui a notamment permis de financer :

- **la construction de 2 bassins de stockage d'eau bi-modes à Roubaix et à Tourcoing** visant à lutter contre les inondations en période d'orages, tout en réduisant le rejet d'eaux usées dans le milieu naturel. En raison de son passé industriel et de la nature de ses sous-sols, la MEL est, en effet, confrontée à une ressource en eau fragile et dont la qualité doit être surveillée. Certains secteurs très urbanisés sont, par ailleurs, très exposés au risque d'inondation.

- le pacte a également prévu la mise en œuvre de **plusieurs projets sur les territoires ruraux de la métropole** afin d'améliorer le cadre de vie et l'offre de services aux populations. Des projets sont ainsi proposés afin de développer la **mobilité douce** (aménagement de pistes cyclables sur les territoires de la Lys et des Weppes) et de **soutenir l'activité de proximité** (aménagement d'espaces dédiés à l'agriculture de demain, avec l'espace novateur agricole de Lompret).

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

Les contrats « de Cahors » : pour une hausse maîtrisée des dépenses des collectivités

Le dispositif de contractualisation financière entre l'État et les 322 plus grandes collectivités locales, communément appelé «contrats de Cahors», prévoit une hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités (+1,2 %/an au niveau national) en contrepartie du maintien par l'État d'une stabilisation en volume de la dotation globale de fonctionnement.

Il concerne d'office 22 collectivités de la région Hauts-de-France, dont 11 pour le seul département du Nord. Une collectivité volontaire a aussi souhaité conclure avec l'État un contrat de maîtrise de ses dépenses. Chaque contrat est conclu pour trois ans.

La première année d'application des contrats signés en juin 2018 dans la région vient d'être franchie et le résultat est positif pour les collectivités des Hauts-de-France. En effet, pour l'ensemble des 23 collectivités signataires, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué, avant retraitements, de 1,6 % entre 2017 et 2018.

fiche d'identité :
page 43

Le 29 juin 2018, Édouard Philippe, Premier ministre, accompagné de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, est venu signer, en préfecture du Nord à Lille, les contrats de maîtrise des dépenses publiques avec les 23 collectivités des Hauts-de-France concernées

L'Union européenne s'engage pour le développement régional aux côtés des acteurs locaux

Afin de réduire les écarts de développement entre les territoires de l'Union européenne, des fonds européens - le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) en particulier - sont mobilisés dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Les thèmes d'intervention sont définis pour une période de 7 ans par les régions françaises en accord avec la Commission européenne.

Sans les financements de l'Union européenne, des projets structurants pour le territoire comme le Louvre-Lens, Euratechnologies à Lille, l'Historial de la Grande Guerre à Péronne ou encore le Val Joly n'auraient certainement jamais vu le jour !

fiche d'identité :
page 43

plus d'infos :
http://europe-en-hautsdefrance.eu

- **L'extension de NAUSICAA à Boulogne-sur-Mer soutenue par l'Union européenne**

La réalisation de 2 nouveaux parcours de visite et la création d'espaces dédiés à la formation et à la connaissance des milieux marins constituent les principaux vecteurs d'attractivité pour faire de Nausicaa un moteur du développement territorial et un acteur majeur dans la préservation de la biodiversité marine ainsi que dans la sensibilisation et la pédagogie sur les milieux marins

Sur un total de près de 50 000 000 d'euros, le projet a bénéficié de 17 000 000 euros de l'Union européenne (FEDER), en complément des financements de la Région Hauts-de-France (près de 24 000 000 euros), du Département du Pas-de-Calais (plus de 8 000 000 euros) et du Centre Nausicaa.

- **43 nouveaux bus à haut niveau de service (BHNS) 100 % électriques à Amiens : le plus ambitieux projet d'électromobilité à l'échelle européenne**

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole s'est engagée dans un projet global d'aménagements urbains et de bus à haut niveau de service destiné à améliorer l'attractivité du réseau. Pour y parvenir, cette opération s'est traduite notamment par la création de 4 lignes de BHNS, dont 3 sont équipées de bus 100 % électriques. Ces 43 bus offrent également aux usagers des services tels que le Wifi. .

L'Union européenne a soutenu ce projet à hauteur de 3 300 000 euros.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

DES CONTRATS « CLÉS EN MAIN » RÉPONDANT AUX PROBLÉMATIQUES LOCALES

L'État fournit aux collectivités, par ailleurs, des contrats « clés en main » qui leur permettent de répondre à des problématiques locales, tout en offrant un cadre commun sur l'ensemble du territoire.

Les contrats de ville : agir pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Conclu à l'échelle intercommunale pour six ans, le contrat de ville repose sur trois axes d'actions pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et l'emploi.

fiche d'identité : page 44

- **Initiative Lille Métropole, un projet intercommunal de médiation bancaire et d'aide à la création d'entreprises (Nord)**

Dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville, l'association Initiative Lille Métropole a porté un projet intercommunal de médiation bancaire et d'aide à la création d'entreprises. L'objectif est d'apporter un soutien financier par le biais de l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt. Il développe aussi un accompagnement des porteurs de projet par la mise en place d'un parrainage et d'un suivi technique et contribue ainsi au développement économique et social des quartiers prioritaires du bassin d'emploi lillois.

L'État soutient cette initiative à hauteur de 18 700 euros (versant nord) et 17 500 euros (versant sud).

- **Le café santé consultatif de Saint-Pol-sur-Mer (Nord)**

Porté par l'association Villenvie sur le territoire de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, le café santé propose des rencontres régulières réunissant habitants, élus et professionnels autour des questions de santé. Il a vocation à informer, échanger, partager des expériences et aussi rechercher des solutions sur des thèmes en lien avec la santé et le bien-être. Cette action qui mobilise régulièrement la population des quartiers a permis de rester en contact avec les besoins du terrain et de valoriser l'implication des conseils citoyens.

D'un coût total de 12 000 euros, ce projet a obtenu le soutien de l'État à hauteur de 5 000 euros.

Les contrats de ruralité : agir pour les communes rurales

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale. Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). A titre d'exemple, ont ainsi été réalisés dans le cadre de ces contrats de ruralité, les projets qui suivent.

fiche d'identité : page 44

- **Pour accompagner la transition numérique et renforcer la cohésion sociale en milieu rural : le «Faitout connecté» de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (Aisne)**

La Communauté de communes de la Champagne picarde a élaboré le projet de création d'une maison intercommunale de services au public et à l'enfance, rebaptisé « Faitout connecté ». Il comprend les locaux de la maison de services au public (MSAP) de Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, des espaces de télé-travail et de coworking, une salle de formation, une salle de réunion et un espace d'accueil des jeunes enfants de douze places, mutualisé avec le relais assistant(e)s maternel(le)s.
Ce projet, d'un coût total de 750 000 euros, a reçu plus de 300 000 euros de financements de la part de l'État, inscrits dans la convention financière du contrat de ruralité.

- **La création d'un centre de santé intercommunal dans le Noyonnais (Oise)**

Comme beaucoup de territoires ruraux, le territoire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN) s'est trouvé confronté à une pénurie de médecins. En 2010, le territoire comptait 25 médecins, contre seulement 15 en 2018. Pour lutter contre la désertification médicale, la CCPN a pris l'initiative de mettre en service un centre de santé intercommunal. L'action a porté sur la réhabilitation d'un bâtiment pouvant accueillir 2 cabinets, avec 3 médecins permanents, 1 médecin suppléant en cas d'absence, et 2 secrétaires médicales.
L'État a participé au projet au titre du contrat de ruralité à hauteur de 104 000 euros soit 80 % du montant de l'opération chiffrée à 130 000 euros.

- **La revitalisation de la friche Ramery à Hazebrouck (Nord)**

Ce projet est porté par la toute jeune Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), créée en 2014, afin d'y implanter son nouveau siège, cofinancé par l'allocation d'une subvention au titre du contrat de ruralité de 160 000 euros sur un coût total de 3 755 000 euros. Il répond aux enjeux locaux du territoire que sont l'accessibilité aux services publics, leur regroupement et la revitalisation du centre-ville.

- **La modernisation du Centre historique médiéval d'Azincourt (Pas-de-Calais)**

Le centre historique médiéval d'Azincourt, inauguré en 2001, présente la période médiévale au travers de cette célèbre bataille de la guerre de Cent Ans. Pour faire face à la baisse de la fréquentation du centre, la Communauté de communes des 7 vallées a engagé un vaste projet de modernisation et de rénovation du site, comprenant une modification des espaces et l'installation de nouveaux équipements techniques et scénographiques (technologie tactile, salle de projection à 360°...). L'objectif est de développer la fréquentation du centre et de réaffirmer le potentiel touristique et culturel de l'ensemble du territoire. L'ouverture du centre est prévue pour juillet 2019.

Le projet est inscrit au contrat de ruralité signé entre l'État et le PETR Ternois-7 vallées en 2017. D'un coût global de 3 186 368,61 euros, l'État participe au financement à hauteur de 722 189 euros.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

Les contrats centres-bourgs : pour la revitalisation économique et commerciale des centres-bourgs

Le Gouvernement souhaite conforter la présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes et dans les zones périurbaines. La perte d'attractivité de nombreuses petites communes dans ces territoires est un phénomène qui interpelle la qualité de vie, la cohésion sociale et le développement économique local. Le CGET pilote une expérimentation visant à donner aux collectivités territoriales des outils pour agir sur la revitalisation des centres-bourgs.

fiche d'identité : page 44

plus d'infos : www.centres-bourgs.logement.gouv.fr

- **La revitalisation du centre-bourg d'Arleux (Nord)**

Parmi les projets soutenus au titre de l'investissement pour redynamiser le centre-bourg d'Arleux :
- la création de la Halle de marché (début des travaux : septembre 2019) ;
- la mise en place de consignes automatiques de produits régionaux ;
- les aides directes à l'accessibilité des commerces et à la modernisation des façades.

Le réaménagement de la place Charles de Gaulle, en périphérie de la mairie, a été accompagné par l'État.

Contrat de revitalisation du centre-bourg d'Arleux : création de la Halle de marché

- **La revitalisation du centre-bourg de Desvres (Pas-de-Calais)**

La stratégie de revitalisation du centre-bourg de Desvres repose sur différentes thématiques, et en particulier : le commerce, les équipements et services publics et l'habitat. Pour ce qui concerne les équipements et services publics, plusieurs études ont été menées, contribuant à la réalisation de deux aires de covoiturage inaugurées en 2014 et en 2017.

- **La revitalisation du centre-bourg de Bohain-en-Vermandois**

La stratégie d'intervention retenue repose principalement sur la lutte contre les situations d'habitats dégradés et indécents, la rénovation thermique des logements et le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur logement. L'objectif est de réhabiliter 80 logements sur 6 ans. Au titre de l'amélioration de l'habitat, par exemple, 6 logements ont bénéficié d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour près de 35 000 euros. L'ANAH a également accordé plus de 17 000 euros en 2018 pour le financement du poste de chef de projet. La mission de suivi-animation a également fait l'objet de deux subventions à hauteur de 37 000 euros.

- **La revitalisation du centre-bourg de Guise (Aisne)**

L'État a soutenu divers projets identifiés dans le cadre du contrat de revitalisation du centre-bourg à Guise : la création d'un cyber-café connecté, la construction d'une aire de jeux au cœur du bourg ou encore le transfert du centre de police municipale également au cœur du centre-bourg. La stratégie concernant l'habitat privé repose par ailleurs sur la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre la perte d'autonomie : il est ainsi prévu de réhabiliter 83 logements sur 6 ans.

Les contrats de redynamisation des sites de défense : vers de nouvelles activités génératrices d'emplois

Dans le cadre des restructurations de défense, l'État a proposé la mise en place d'un contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD), pour compenser, par des aides de l'État, le nombre d'emplois perdus et accompagner les collectivités locales dans la création d'activités économiques générant des emplois. 5 CRSD ont été signés en région Hauts-de-France : Arras, Cambrai, Laon/Couvron, Noyon, Creil.

fiche d'identité : page 45

- **Le CRSD de Creil (Oise)**

La base aérienne de Creil (BA 110) est concernée par des mesures de rationalisation des forces armées annoncées par le ministre en charge de la Défense le 15 octobre 2014. La fermeture de la plate-forme aéronautique est intervenue à l'été 2016, entraînant la suppression de près de 500 emplois de défense.
Le CRSD de Creil, qui a fait l'objet d'un avenant récemment, mobilise ainsi plus de 10 000 000 euros autour de 3 axes :
- la reconversion de la base aérienne
- le développement économique dans le périmètre du CRSD
- des actions transverses.
Les crédits engagés à ce jour concernent des études et de l'ingénierie, pour un montant d'environ 410 000 euros.

plus d'infos :
www.defense.gouv.fr/espanol/dar/contrats-et-plans/2016/crsd-de-creil

Les contrats locaux d'éducation artistiques (CLEA) : des rencontres pour sensibiliser à l'Art et à la Culture

Le CLEA (contrat local d'éducation artistique) est un dispositif d'éducation à l'art et à la culture élaboré par le ministère de la Culture en 1992, qui associe la direction régionale pour les affaires culturelles (DRAC), le rectorat d'académie ainsi que des collectivités territoriales. Il est organisé autour de grandes orientations : fréquentation des œuvres et rencontre avec les artistes, pratique artistique, acquisition de connaissances.

fiche d'identité : page 45

Voici trois exemples de CLEA mis en œuvre en 2018 dans la région, qui illustrent la diversité des approches artistiques et des publics ciblés :

- **Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (Nord)**

En 2018, dans le cadre du projet Koda Coda, des groupes ou structures ayant travaillé autour des musiques du monde, ont pu rencontrer des musiciens indiens lors de sensibilisations. Celles-ci ont été proposées à 600 élèves sur 4 jours.

- **Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer (Pas-de-Calais)**

Reconnu pour être à la fois plasticien, musicien et gastronome, Hugo Kostrzewa a mené des ateliers permettant aux enfants de toucher à différentes disciplines comme le design culinaire.

- **Ville de Creil (Oise)**

Des actions ont été portées par l'association Diaphane en matière de sensibilisation à la lecture et à la pratique de l'image photographique par des artistes professionnels.

Une charte agriculture & urbanisme : concilier les usages du sol entre espaces naturels, agricoles et urbains

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 59) a élaboré une charte agriculture et urbanisme, qui vise à concilier les usages du sol entre les espaces naturels, agricoles et urbains, à consolider et valoriser les filières agricoles et à favoriser le travail partenarial entre la profession agricole, les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et les services de l'État. Ce document se veut pédagogique et méthodologique pour aider élus et techniciens à mieux intégrer les enjeux agricoles dans leurs démarches territoriales.

Fruit d'un véritable travail partenarial, cette charte sera signée par le préfet, l'association des maires du Nord et la Chambre d'agriculture Nord – Pas-de-Calais. À échéance de 3 ans, un état des lieux effectuera un bilan des données recueillies afin de disposer d'une vision à plus long terme des effets induits par cette charte.

fiche d'identité :
page 45

Participation citoyenne : un outil pour la sécurité, au service des maires !

Prélude à la police de sécurité du quotidien (PSQ), la participation citoyenne est fondée sur la volonté de la population d'apporter sa contribution à l'effort collectif de sécurité. Initié en 2006, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie mais à renforcer les liens avec les élus et la population par des échanges d'information et des rencontres, destinés à développer une culture de la sécurité auprès des habitants confrontés à une délinquance de plus en plus diffuse et réticulaire.

Près de 1500 communes des Hauts-de-France situées en zone gendarmerie se sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif.

Cet engagement est contractualisé par la signature d'un protocole d'une durée de trois ans renouvelable qui permet un encadrement strict du dispositif, veillant à ce que l'engagement spécifique des citoyens référents ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de sécurité. Le maire joue un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif qui se situe à la racine d'autres dispositifs de prévention développés par la gendarmerie sous le mode d'un fonctionnement en réseau : Vigi'Agri (agriculteurs), Vigi'Del (commerçants), chasseurs vigilants (chasseurs), GRCV (gendarmes retraités citoyens vigilants).

fiche d'identité :
page 46

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTRATS POUR CO-CONSTRUIRE L'AVENIR DES TERRITOIRES

De plus en plus, c'est au travers d'une approche ascendante, partant du terrain (dite « bottom up ») que sont abordés les dispositifs de contractualisation entre l'État et les collectivités. Celle-ci s'appuie sur le rôle prépondérant des collectivités dans l'impulsion des politiques publiques, avec un accompagnement de l'État dans leur réalisation au travers d'outils taillés « sur-mesure », adaptés aux problématiques territoriales. L'État est, ainsi, aux côtés des collectivités autour d'ambitions partagées.

Action Cœur de ville : une dynamique partenariale pour soutenir les villes « moyennes »

Atouts pour les territoires, les villes dites moyennes constituent un moteur de développement. Elles sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. L'État souhaite donc conforter le rôle des centres-villes et a pour priorité de leur donner les moyens d'asseoir leur position.
Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan « Action Cœur de ville » vise ainsi à faciliter et à soutenir le travail des élus locaux, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

fiche d'identité : page 46

plus d'infos : www.coeurdeville.gouv.fr

- **Le réaménagement de la rue commerçante en plein cœur de ville à Abbeville (Somme)**

Le réaménagement de la rue du Maréchal Foch, axe commerçant majeur de la ville d'Abbeville, participe pleinement à la politique de revitalisation du centre-ville. Ces travaux figurent parmi les actions retenues dans la convention-cadre « Action Cœur de Ville » signée le 28 septembre 2018.

- **La réhabilitation du Furet du Nord à Douai (Nord)**

Présent en centre-ville depuis plus de 30 ans, le Furet du Nord a ouvert le 12 avril 2019 son nouveau magasin dans un magnifique bâtiment Art nouveau, situé en plein cœur de ville. Dans cet immeuble de style Eiffel, près de 50 000 références sont réparties sur 3 niveaux et plus de 900 m². Cet immeuble, acquis par la ville en 2018, a fait l'objet d'une complète réhabilitation qui s'inscrit dans le dispositif Action Coeur de Ville, pour lui redonner son lustre d'antan.

- **A Saint-Quentin : du recyclage foncier de la Friche Lepilliez-Dubois aux « terrasses de la Basilique » (Aisne)**

La basilique de Saint-Quentin est le lieu le plus visité de la ville mais les abords de ce site nécessitaient une revalorisation. Ce joyau architectural ne disposait pas d'un environnement agréable permettant sa mise en valeur. Soutenue par la dynamique Action Cœur de Ville, la municipalité a pris la décision de démolir un ancien magasin de pneumatiques et de susciter la mutation de cette friche située à proximité immédiate de la basilique. Première étape d'un projet plus large de réaménagement et mise en valeur des abords de l'édifice, l'implantation d'une résidence senior de 90 logements en plein cœur de ville dont l'ouverture est prévue pour 2022.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

- **Un immeuble du centre-ville totalement réhabilité à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)**

Situé en plein centre-ville de Boulogne-sur-Mer, un immeuble comportant huit logements à l'étage et une surface commerciale de 400 m² en friche au rez-de-chaussée était en vente. Dans un triple objectif de réhabilitation de logements pour accueillir une population en centre-ville, de traitement de la vacance commerciale et de maîtrise du rez-de-chaussée commercial pour favoriser l'accueil d'une enseigne dynamisant le centre-ville, le maire a souhaité que cet immeuble soit préempté. L'enseigne Biocoop a décidé de louer la totalité du rez-de-chaussée. La ville a accompagné cette dynamique par une réorganisation de l'espace public en créant une aire de livraison à proximité. Les logements ont également été réhabilités.

Des efforts restent à poursuivre mais la perte de commerces a, depuis, été enrayée et le taux de vacance commerciale dans l'hypercentre est passé de 14 % à 9 %.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : pour bien produire et bien manger en local !

Introduit par la loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt d'octobre 2014, le projet alimentaire territorial (PAT) vise à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger ». Un PAT peut ainsi contribuer à la transition agro-écologique des exploitations agricoles, au développement de circuits alimentaires de proximité, viser à mieux informer les habitants du territoire sur l'agriculture et l'alimentation ou encore à créer des liens entre producteurs, transformateurs, monde de l'éducation, du social, de l'agritourisme… Dans les Hauts-de-France, ces projets connaissent un grand succès : une vingtaine de territoires se sont lancés dans la démarche PAT. Et notamment :

- **Le PAT de Douaisis Agglo**

fiche d'identité : page 46

Douaisis Agglo a lancé le programme Alimcad, comprenant 21 actions autour de l'alimentation, la santé et l'environnement, issu d'une concertation avec 106 structures locales. Et depuis 2018, Douaisis Agglo accompagne également deux PAT à l'échelle communale sur les communes pilotes de Cuincy et Flines-lez-Raches. Le but : capitaliser et analyser les expérimentations de ces projets dans un but d'essaimage à d'autres communes voisines. L'échelon communal permet, ainsi, de mettre en œuvre des actions plus spécifiques et adaptées aux attentes locales (animations sur les marchés, conférences sur l'alimentation, ateliers cuisine et jardinage)

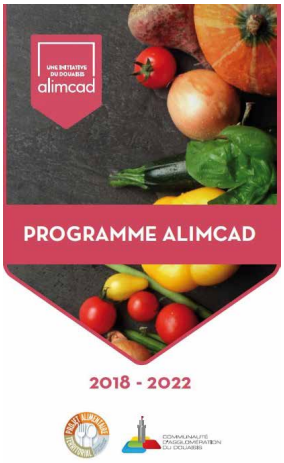

plus d'infos :
www.douaisis-agglo.com/environnement/agriculture-et-alimentation/programme-alimcad

- **Le PAT du Parc naturel régional Scarpe-Escaut**

Pour son PAT, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a expérimenté la démarche SPIRAL du Conseil de l'Europe qui permet de faire émerger des projets pour améliorer le bien-être lié à l'alimentation durable, portés par les mangeurs eux-mêmes.

Afin de dynamiser le territoire et booster la créativité, des temps forts (les Fabriques) ont été organisés en 2017 et 2018 pour permettre à la diversité d'acteurs contribuant au PAT de se réunir et faire émerger de nouveaux produits et services répondant à des problématiques locales. Par exemple, la Fabrique anti-gaspi a permis la création d'un restaurant potager zéro déchet à Beuvrages, des jardins nourriciers à Denain et du Food Troc (réseau social anti-gaspillage alimentaire) ou de promouvoir les circuits-courts de proximité.

plus d'infos :
www.pnr-scarpe-escaut.fr

- **Le PAT du Parc naturel régional de l'Avesnois**

Le dernier PAT en date est celui du Parc naturel régional de l'Avesnois qui a mis en place un système original de jeu de *sneaky cards* intitulé « Je[u] commence aujourd'hui », qui porte sur l'alimentation, mais aussi sur des sujets connexes comme la biodiversité, les matières premières et les déchets. Ce jeu a été distribué à 4 000 personnes sur le territoire afin de déclencher des discussions et des interactions sur ces thèmes entre les habitants et les divers acteurs du projet, notamment via les réseaux sociaux.

plus d'infos :
www.j-c-a.fr

Les contrats de transition écologique (CTE) : co-construire une transition écologique génératrice d'activités économiques et sociales

Les contrats de transition écologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Les projets sont visibles, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

fiche d'identité :
page 47

- **Le contrat de transition écologique d'Arras, 1er CTE signé en France !**

Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé, le 11 octobre 2018, le premier contrat de transition écologique (CTE) avec la Communauté urbaine d'Arras. Celui-ci se décline en 40 actions mobilisant en tout 48 000 000 euros. 5 actions sont déjà achevées et 21 sont en cours de réalisation.

Le CTE rappelle que « *ce contrat nouvelle génération consiste à dépasser une simple logique d'appels à projets pour instaurer une véritable co-construction des programmes d'action, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire* ». Il est organisé autour de 10 ambitions, dont celles qui visent à multiplier par 10 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ou entrer dans l'ère de la mobilité intelligente avec l'interconnexion des modes de déplacement collectifs, doux et innovants.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

Parmi les projets phares enclenchés sur le territoire, la création d'un technocentre régional de la méthanisation, le développement de bus au gaz naturel véhicules (GNV) sur le réseau Artis, ou encore la rénovation de 500 bâtiments du parc privé par an.

L'État est particulièrement investi sur l'axe « mobilité intelligente » du contrat en engageant notamment la réalisation d'un plan de déplacements inter-administrations (PDIA) à l'échelle de la ville d'Arras et sa première couronne.

plus d'infos :
www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Environnement

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.cu-arras.fr

- **Le 2e contrat de transition écologique et solidaire de la région : le CTE(S) de la Sambre-Avesnois**

Un an jour pour jour après le lancement des CTE, Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, ont signé le 7 novembre 2018, à Fourmies, le second CTE(S) de la région. Le CTE de la Sambre-Avesnois est estampillé d'un S pour Solidaire. Car, comme l'a souligné la Secrétaire d'État, « *la notion de solidarité prend tout son sens dans l'Avesnois* ».

Ce contrat, d'une durée de 4 ans a pour objectif de mettre en œuvre le volet transition écologique du Pacte pour la réussite du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache et d'opérer la reconversion économique, dans un territoire touché par les transformations industrielles et agricoles.

Le CTES est articulé autour de 4 axes :
- axe 1 : résorber les fractures territoriales à partir d'une cohésion écologique renforcée
- axe 2 : soutenir le développement durable de la troisième révolution industrielle (TRI)
- axe 3 : maîtriser l'énergie et préserver les richesses naturelles
- axe 4 : valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire au service de son rayonnement et de son avenir.

Ces axes se traduisent par des actions comme la remise en navigation de la Sambre canalisée, le projet alimentaire territorial (PAT), la reconquête de friches industrielles, l'aménagement vertueux de zones d'activités, la mise en place de tiers-lieux numériques, la valorisation de la filière bois énergie...

Le CTES a vocation à s'étendre sur la Thiérache voisine (Aisne).

Des contrats d'objectifs territoriaux (COTTRI) pour l'amplification de la troisième révolution industrielle dans la région

En région Hauts-de-France, l'État, l'ADEME et le Conseil régional sont pleinement engagés en faveur de l'amplification de la transition ecologique et energétique (TEE) et de la dynamique de la troisième révolution industrielle (TRI) au service du développement économique, de la création et du maintien d'emploi.

Or, c'est à l'échelle des territoires que l'action des acteurs est la plus efficace : les collectivités sont les moteurs de la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la troisième révolution industrielle. Elles sont en capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et d'agir simultanément sur les dimensions économiques, sociales et écologiques de la société.

Le contrat d'objectif COTTRI est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour une durée de 3 ans, afin de mobiliser tous les acteurs, suivre, évaluer, communiquer pour accélérer la TEE/TRI dans une gouvernance locale. Il poursuit 3 objectifs :

- amplifier les résultats dans les domaines de la TEE/TRI ;
- créer les conditions de la transition vers un modèle de développement territorial durable, facteur de développement économique ;
- impliquer les acteurs territoriaux.

13 collectivités des Hauts-de-France sont d'ores et déjà engagées dans cette démarche.

[LE SAVIEZ-VOUS ?]

LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

L'expression **troisième révolution industrielle** (TRI), popularisée par Jeremy Rifkin, désigne une nouvelle révolution industrielle et économique qui se distingue des secteurs d'activité classiques de la production et a démarré à la fin du XXe siècle avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

(*source : Wikipédia*)

Le dispositif s'appuie sur trois outils majeurs :
- un protocole de partenariat, signé par le préfet, l'ADEME, la Région et le territoire, structuré en 15 domaines de coopération et au moins un objectif quantifié par domaine de coopération
- des moyens financiers de l'ADEME et de la Région sous forme d'un contrat d'objectifs d'une durée de 3 ans, fonction de l'atteinte des objectifs contractuels partagés, complétés par des financements de droit commun (fonds chaleur, fonds déchets, fonds européens…)
- une gouvernance élargie au sein d'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires.

Outre le COTTRI, un fonds régional pour l'amplification de la troisième révolution industrielle (FRATRI) commun entre l'État, la Région Hauts-de-France et l'ADEME, qui s'élève à 24 millions en 2019, vient porter des projets relatifs à la TRI tels que le développement des énergies renouvelables ou l'innovation dans le domaine des mobilités.

Indicateurs de projet	Indicateurs thématiques	
1. Diagnostic	7. Performance énergétique et écologique du bâtiment	11. Adaptation
2. Pilotage et animation	8. Mobilité décarbonée des biens et des personnes	12. Qualité de l'air
3. Suivi et évaluation	9. Production et consommation responsables: l'économie circulaire	13. Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols
4. Valorisation	10. Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie	14. Urbanisme durable
5. Scénarisation		15. Recherche, développement et innovation pour accélérer la TEE
6. Mobilisation		

fiche d'identité : page 47

Avec la signature le 23 mai 2019 de l'avenant 2019 du FRATRI, l'État, la Région Hauts-de-France et l'ADEME expriment à nouveau leur engagement à poursuivre l'amplification de la troisième révolution industrielle dans les Hauts-de-France.

1 - LES CONTRATS :
DES AMBITIONS PARTAGÉES ET DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES TERRITOIRES

- **Zoom sur le COTTRI de la Sambre-Avesnois**

Le 29 mai 2019, le COTTRI de la Sambre-Avesnois a été signé avec 4 intercommunalités et les villes de Maubeuge et de Fourmies.

D'un budget total de 642 857 euros cofinancé par l'ADEME et la Région Hauts-de-France, les premiers objectifs du COTTRI sont la lutte contre la précarité énergétique, le développement de 10 projets structurants d'énergies renouvelables, la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et la réduction des factures énergétiques. Les communes seront accompagnées pour améliorer la performance énergétique de bâtiments (budget de 360 000 euros) ; une étude est lancée pour développer les énergies renouvelables (60 000 euros) et un plan de mobilité rurale voit le jour (30 000 euros). Quant à la dynamique Rev3, de 2020 à 2022, trente entreprises locales souhaitant lancer des innovations dans le domaine seront accompagnées à travers ce dispositif.

« Territoires d'industries » : une nouvelle approche pour accélérer le développement des territoires industriels

Le dispositif « Territoires d'industrie », lancé le 22 novembre 2018, s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. L'objectif est de faire travailler ensemble les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, EPCI, opérateurs…) et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins d'un territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre. La France compte 136 « territoires d'industrie » labellisés avec plus d'1,3 milliard d'euros de financement, et une nouvelle approche contractuelle de gestion décentralisée.

fiche d'identité : page 48

13 «Territoires d'industrie» à fort enjeux industriels (identité, savoir-faire…) ont été identifiés dans les Hauts-de-France avec la Région et les intercommunalités concernées :

- Amiens et Albert-Méaulte ;
- Beauvaisis ;
- Béthune-Bruay ;
- Boulonnais-Calaisis ;
- Cambrésis-Douaisis-Valenciennois ;
- Château-Thierry ;
- Compiègne ;
- Dunkerque ;
- Flandre-Saint-Omer ;
- Saint-Quentinois-Tergnier ;
- Thiérache ;
- Territoire inter-régional de la Vallée de la Bresle-Somme ;
- Villers-Saint-Paul.

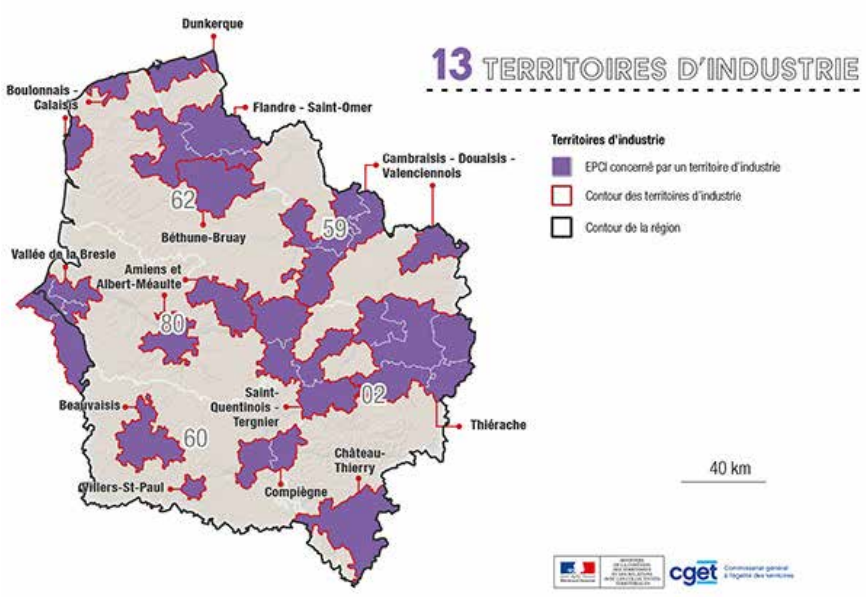

Les projets de développement de ces 13 « Territoires d'industrie » doivent répondre en priorité à 4 besoins :
- le recrutement des compétences nécessaires, par une mobilisation, notamment, du Plan d'investissement dans les compétences, ainsi que la définition d'un nouvel outil, le « volontariat territorial en entreprise » ;
- l'innovation, en bénéficiant des dispositifs en faveur de la transition numérique au profit des PME et en mobilisant les moyens du PIA ;
- l'attractivité, grâce à l'appui de la Banque des territoires et de Business France ;
- la simplification, grâce à l'appel à projets « France expérimentation » facilitant les demandes de dérogations réglementaires.

plus d'infos :
www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france

Le dispositif « Territoires d'industrie »,
présenté aux régions et territoires

Des conventions de lutte contre la pauvreté entre l'État et les Départements

Présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté instaure une nouvelle relation entre l'État et les Départements avec un cadre contractuel inédit : objectifs partagés et liberté pour les Départements de définir les moyens de mise en œuvre.
Dès 2019, 135 millions d'euros seront attribués aux Départements signataires (210 millions a minima en 2022).
Ces contrats comportent un socle de 3 engagements :
- accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA
- généraliser les démarches de premier accueil social et de référent de parcourset une partie laissée à l'initiative des Départements, visant à financer des projetsportés par les collectivités et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Le Nord est le premier département à avoir signé cette convention, le 18 décembre 2018 à Lille, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé. Le Pas-de-Calais signait cette convention le même jour

fiche d'identité :
page 48

plus d'infos :
www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Le-Nord-signe-le-plan-de-lutte-contre-la-pauvrete-lance-par-le-president-de-la-Republique-en-2018

[ZOOM SUR...]

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

LA BANQUE DES TERRITOIRES ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSFORMATION DE TOUS LES TERRITOIRES

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. […] La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. »
Article L. 518-2 du Code monétaire et financier (modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008).
Au sein du groupe Caisse des dépôts et consignations, la filiale Banque des Territoires, créée en mai 2018 mobilise 20 milliards d'euros par an afin de financer les projets des collectivités et des acteurs du logement social. Et notamment au travers des programmes :
- de revitalisation des quartiers et des villes avec les plans gouvernementaux tel que « Cœur de villes »
- de logement social
- de soutien aux projets de réindustrialisation des territoires, en mobilisant 100 millions d'euros par an en fonds propres pour soutenir « Territoires d'industrie »
- de développement des équipements économiques dans les territoires (couverture complète du territoire en haut débit et en très haut débit ; offre touristique).
La Banque des Territoires gère, également, pour le compte de l'État les mandats du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand plan d'Investissement.

(*source : Wikipédia*)

plus d'infos :
www.banquedesterritoires.fr/collectivites-epl

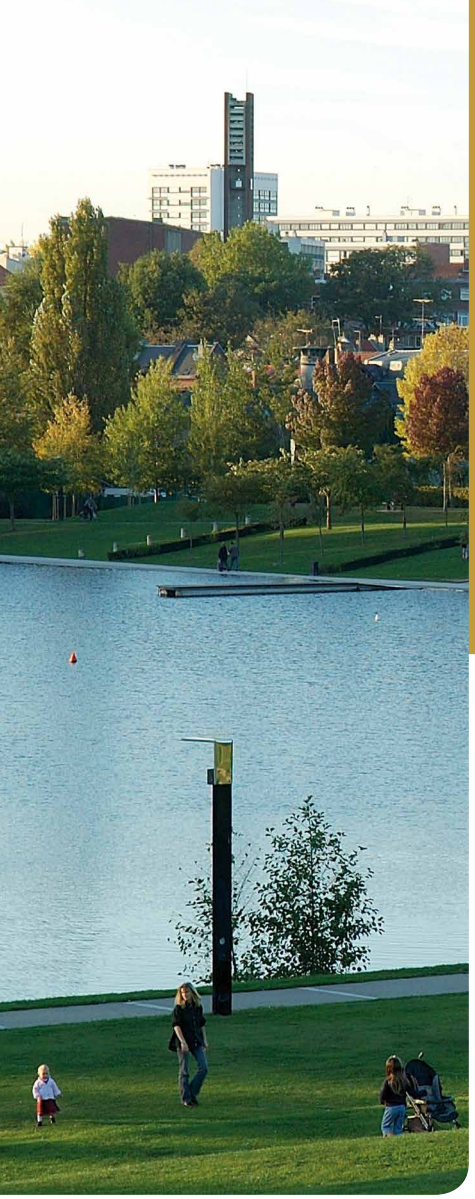

2 - LES 4 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN HAUTS-DE-FRANCE

DES DÉMARCHES INNOVANTES & « SUR-MESURE »

Au-delà de la grande diversité d'outils thématiques ou transversaux venant d'être évoqués, les territoires peuvent également s'appuyer sur des démarches spécifiques innovantes. Certains territoires en déprise en bénéficient déjà par le biais des contrats de développement territorial. Sur les 12 contrats de développement territorial déployés au niveau national, 4 le sont en effet dans notre région, ce qui constitue pour les Hauts-de-France un atout indéniable.

Accompagner ces territoires en difficulté est une ambition partagée et constitue une démarche transversale entre l'État et l'ensemble des acteurs locaux, qui doit répondre à une exigence essentielle : celle du sur-mesure, de l'adaptation aux réalités locales. Cet aspect ascendant est le principe essentiel de ces quatre contrats de développement territorial. C'est de cette façon que les stratégies et les politiques publiques territoriales peuvent être les plus mobilisatrices et intégratrices, en associant dans cette logique, le plus largement possible, le secteur privé au secteur public.

Le contrat de développement territorial du Calaisis et celui de l'Amiénois, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, et enfin le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache constituent ainsi l'avant-garde de cette contractualisation territoriale ascendante, nouvelle et innovante proposée par l'État aux élus.

Le Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis

Signé le 13 novembre 2015, le contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis mobilise de façon exceptionnelle, sur 5 ans, 155 millions de crédits publics pour soutenir Calais et son territoire, dont l'attractivité naturelle est bouleversée par les effets de la crise migratoire que connaît l'Europe entière.

Le contrat constitue un avenant au contrat de plan État-Région 2015-2020 du Nord- Pas-de-Calais. Il est conclu entre l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la ville de Calais et la Communauté d'agglomération du Calaisis.

Le diagnostic

Le contrat vise à redynamiser le territoire du Calaisis, marqué par des difficultés économiques et sociales (désindustrialisation, hausse du chômage…) dans le contexte d'une forte crise migratoire.

Pour répondre à ces défis, le territoire peut miser sur ses atouts :
- une offre multimodale avec un accès autoroutier et routier aisé, un réseau ferroviaire de pointe et une liaison maritime de premier ordre ;
- le port de Calais, premier port continental pour les échanges avec la Grande-Bretagne ;
- un patrimoine culturel et naturel attractif.

L'ambition partagée

L'ambition est double :
- soutenir le territoire du Calaisis en développant l'économie locale et l'emploi, en améliorant l'attractivité du territoire, et en accompagnant la transition écologique et énergétique.
- agir de façon structurante, transversale et partenariale sur le territoire.

Pour y répondre, le contrat de développement territorial est organisé autour de 3 axes stratégiques :
- axe 1 : soutenir l'économie et l'emploi
- axe 2 : développer l'attractivité du territoire
- axe 3 : assurer la transition écologique et énergétique.

L'ensemble des partenaires a décidé de mobiliser, d'ici 2020, 155 millions d'euros au total, dont 50 millions d'euros de crédits de l'État.

Signature du contrat de développement territorial de Calais et du Calaisis, le 13 novembre 2015

fiche d'identité : page 49

Deuxième comité de pilotage régional du contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis, le 3 mars 2017

Les actions

À travers l'ensemble de ses services et opérateurs, l'État soutient de nombreux projets, et en particulier :

- **La requalification du front de mer de Calais**

La requalification du front de mer vise à renforcer l'attractivité du territoire grâce à une meilleure connexion avec le centre-ville. L'État participe aux côtés des partenaires au financement du projet à hauteur de 22 900 000 euros.

Les aménagements concernent notamment le secteur Risban, le camping et le secteur plage avec la création d'une nouvelle digue piétonne et d'espaces ludiques. Ils intègrent les différents modes de déplacements actuels et futurs (transports collectifs, vélos, motos, taxis, poids lourds…), la sécurité et la qualité environnementale. Le quartier de la plage fait également partie de la convention Action cœur de ville de Calais.

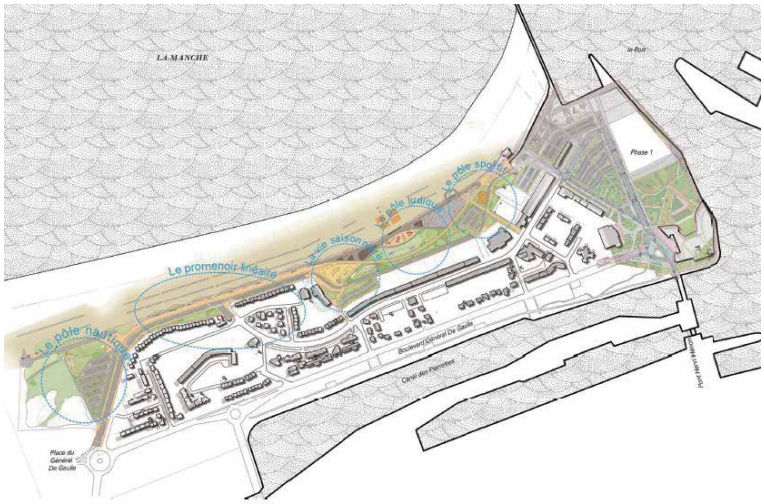

Illustration : www.calais.fr

- **Le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité**

La ville de Calais a été soutenue dans le cadre de son contrat de développement territorial au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), dispositif national géré par le ministère de l'Économie et des Finances qui attribue des aides à des bénéficiaires privés (entreprises du commerce, de l'artisanat et des services) et publics (collectivités locales) en vue de financer des actions de redynamisation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

Le programme d'actions développé par la ville de Calais cible l'accessibilité des commerces à tous les publics et prioritairement dans les quartiers politique de la ville. Il se décline autour de quatre axes stratégiques :
- marketing territorial : reconquête de l'image du Calaisis,
- renforcement de l'attractivité auprès des investisseurs,
- aides à la modernisation des équipements commerciaux,
- ingénierie de projet et animation du dispositif.

Le Contrat de développement territorial de l'Amiénois

Le contrat de développement territorial de l'Amiénois a été signé le 16 mars 2017 par le Premier ministre, la maire d'Amiens, les présidents de la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole, du Conseil régional Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme.

Le diagnostic

Situé à équidistance entre Lille et Paris, le Grand Amiénois regroupe 60 % de la population de la Somme. Ce vaste territoire bénéficie de la présence d'une agglomération jeune et dynamique, d'un environnement universitaire important ainsi que de filières à forte valeur ajoutée (le numérique, la santé notamment animale, l'agriculture et l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, les agro-ressources et bio-ressource). La ville d'Amiens dispose de trois clusters urbains dans les domaines de la santé, du numérique et de l'énergie, et de trois pôles de compétitivité, dont deux à vocation mondiale. Elle est dotée, par ailleurs, de sites naturels remarquables qui offrent un cadre de vie agréable aux habitants.

Métropole d'équilibre dans la région, le territoire est confronté depuis 2008, malgré tous ses atouts, à une perte significative d'emplois, notamment industriels. Au regard de ces difficultés socio-économiques, le contrat de développement territorial de l'Amiénois a été élaboré avec le concours de tous les acteurs économiques et sociaux.

Signature, le jeudi 16 mars 2017 à Amiens,
du contrat de développement territorial de l'Amiénois,
en présence du Premier ministre.

L'ambition partagée

Un plan d'actions a été bâti autour de 9 axes stratégiques partagés entre les partenaires signataires, pour projeter le territoire vers l'avenir, conforter Amiens dans son rôle de métropole d'équilibre dans la région et lui redonner son attractivité en insistant sur l'innovation :

- axe 1 : améliorer la mobilité du Grand Amiénois
- axe 2 : amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois et l'orienter vers les métiers du futur
- axe 3 : accélérer le renouvellement urbain et les politiques en faveur des quartiers prioritaires
- axe 4 : faire d'Amiens une terre d'excellence pour les services publics du 21e siècle
- axe 5 : conforter l'émergence du pôle de sports de haut niveau à Amiens
- axe 6 : créer un laboratoire d'initiatives et d'innovations locales et constituer un terreau fertile vers une agriculture 4.0
- axe 7 : conduire une offre de santé cohérente, ambitieuse et renouvelée à Amiens
- axe 8 : améliorer l'attractivité économique du territoire
- axe 9 : accroître le rayonnement culturel d'Amiens.

L'ensemble des partenaires signataires se réunissent chaque année, pour assurer le suivi global du contrat et s'assurer de l'état d'avancement des actions.

fiche d'identité :
page 49

plus dinfos :
www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions

Les actions

Deux ans après la signature du contrat, la mobilisation des collectivités publiques a permis de soutenir de nombreuses actions, dont la plupart sont lancées ou déjà réalisées. En voici quelques illustrations.

- **Némo, le bus à haut niveau de service (BHNS) d'Amiens Métropole**

Entré en service le 11 mai 2019, le nouveau réseau de transports collectifs redessine l'agglomération et permet à plus de 60 % de la population d'Amiens métropole d'être à moins de 400 mètres d'une station. Le réseau de quatre lignes de BHNS permet de renforcer la vitesse commerciale, la fréquence de passage, la régularité, le confort ainsi que la capacité des bus. Des arrêts ont été réaménagés ou créés et un système de régulation des feux est mis en place pour donner la priorité aux bus.

Le recours à des bus électriques, une première en Europe, contribue, par ailleurs, à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le coût total du projet (122 000 000 euros) correspond aux aménagements de voiries, à la construction du nouveau centre et à l'acquisition du matériel roulant. L'État participe à hauteur de 13 100 000 euros.

- **La ligne ferroviaire Roissy-Picardie, pour améliorer la mobilité du grand Amiénois**

Le projet de future ligne Roissy-Picardie est de relier la ligne classique Paris-Creil-Amiens à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) par la création d'une nouvelle ligne de 6 km. Cette liaison facilitera à la fois les mobilités longue distance et les déplacements quotidiens :
- en améliorant l'accessibilité du versant sud des Hauts-de-France à la grande vitesse (nouvelles dessertes TGV directes entre Amiens et Creil, puis vers Roissy-CDG TGV, et au-delà vers l'est, le sud et l'ouest de la France), évitant, à terme, aux voyageurs un changement à Paris et des gains de temps de 30 à 40 minutes sur les trajets vers les grandes métropoles régionales ;
- en renforçant l'attractivité du pôle multimodal de Roissy CDG avec des fréquences et un nombre de destinations accrus vers le nord de l'Europe, notamment.

- **Conforter l'émergence d'un pôle de sports de haut niveau à Amiens**

L'État a financé en 2017 pour plus de 4 100 000 euros en cumulé à la fois la réhabilitation du stade de la Licorne (12 380 places) et la construction de 2 centres aquatiques, dont Aquapôle à Amiens.

Aquapôle, porté par Amiens Métropole, sera un facteur de rayonnement pour le territoire en améliorant à la fois la qualité de service pour le grand public et en participant à l'attractivité de la région pour le sport de haut niveau. Il hébergera, en effet, Amiens Métropole Natation, club phare de la natation française.

Avec un bassin de 25 mètres, un bassin ludique et un centre Wellness (salle cardio et musculation, luminothérapie, hammam, sauna, jacuzzi, solarium…), cet équipement sportif offrira des conditions particulièrement attractives pour les activités de loisir et accueillera les établissements scolaires et universitaires. Il s'inscrit dans la volonté d'Amiens Métropole de faire du sport un vecteur de santé. Le bâtiment répondra, par ailleurs, à des normes environnementales (système de récupération des eaux, par exemple).

Son ouverture est prévue pour l'été 2019. L'État a accordé une subvention de 1 000 000 euros à ce projet qui s'élève à 26 000 000 euros au total.

- **Créer un terreau fertile pour une agriculture 4.0 : une plateforme pour l'agriculture du futur (PAF)**

La plateforme «Agricultures du Futur», nouvel outil de connexion et d'appui au service des acteurs du monde agricole, est inscrite dans le contrat de développement territorial de l'Amiénois. Elle vise à favoriser la mobilisation de l'innovation, au sens large, pour accompagner les transformations de l'agriculture.

La DRAAF Hauts-de-France a engagé, dès mars 2018, le travail de préfiguration, pour identifier et mobiliser tous les acteurs de l'innovation agricole en région. En février 2019, un séminaire sur « Le numérique au service de l'agro-écologie » a ainsi rassemblé une centaine de personnes, représentatives des structures impliquées dans l'innovation agricole. Cette journée était organisée au sein de l'atelier CANOPE, et en partie retransmise sur les réseaux sociaux.

Le contenu du séminaire est en ligne :
http://plateforme-agrifutur.wixsite.com/5fevrier2019

- **Préparer aux métiers de demain : un Campus des métiers et des qualifications (CMQ) énergie**

L'agglomération d'Amiens a lancé, à l'automne 2016, trois clusters thématiques autour de la santé, de l'énergie et du numérique, pour développer des synergies entre acteurs économiques, organismes de formation et de recherche, accroître la compétitivité des entreprises et profiter des effets induits potentiels.

Le rectorat de l'académie d'Amiens et le Conseil régional Hauts-de-France s'associent pour proposer à la labellisation un campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Énergie » qui vise à répondre aux enjeux économiques de cette filière et plus particulièrement celui du stockage. Ce campus contribuera à l'élévation du niveau de qualification (niveau 1 à 5) et à l'insertion professionnelle dans un secteur où les évolutions sont quasi-permanentes. L'État finance le poste de directeur opérationnel du campus pendant 4 ans à compter de sa labellisation.

- **Une plateforme de formation et recherche en humanités numériques au sein de l'université**

Au sein de l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) a été mise en place une plateforme de recherche en sciences humaines et sociales tournée vers le patrimoine historique et archéologique. Cette structure, mutualisée pour l'ensemble des équipes de recherches de l'université, comprend une équipe pluridisciplinaire et un équipement performant. Elle regroupe 4 plateaux techniques :
- plateau « patrimoine culturel, exploration et valorisation » : recherches en histoire, archéologie, numérisation du patrimoine
- plateau Cartographie : gestion de bases de données, analyses et représentations spatiales
- plateau Audiovisuel : matériel audiovisuel pour la production de bases de données de supports visuels
- plateau Interactions humaines et eye tracking : système de capture triple vidéo, mesure des mouvements oculaires.

Le projet E-cathédr@le a permis de modéliser l'intérieur et l'extérieur de la cathédrale d'Amiens

L'État s'est engagé à financer un poste d'ingénieur et à accorder 150 000 euros pour l'équipement scientifique.

- **Étudier la faisabilité d'une Maison de l'étudiant au cœur d'Amiens**

L'Université de Picardie Jules Verne accueille chaque année plus de 30 000 étudiants. Dans le cadre de la restructuration de ses sites universitaires amiénois, l'université développe la notion de campus « centre-ville » comprenant le site de la Citadelle (langue histoire géographie, sciences humaines et sociales), le pôle Cathédrale (droit, économie, gestion) et le pôle sciences à Saint-Leu et l'UFR des Arts (Saint Maurice). La Maison de l'étudiant a donc vocation à regrouper en un seul lieu des services universitaires à destination des étudiants qui suivront leur enseignement en centre-ville mais également à leur offrir un lieu de vie.

L'État a financé, en 2018 et 2019, des études préalables à hauteur de 250 000 euros.

- **Conduire une offre de santé cohérente, ambitieuse et renouvelée à Amiens en finalisant le regroupement des services au CHU d'Amiens sud par la réhabilitation d'un bâtiment ancien**

L'État a financé à hauteur de 40 millions d'euros (sur un coût total de 95 millions d'euros) une nouvelle étape de modernisation du CHU Amiens-Picardie. À l'issue des travaux en 2020, toutes les activités de médecine, chirurgie et obstétrique du CHU seront rassemblées sur un site unique (sauf le site Saint-Victor qui restera spécialisé dans les soins prodigués aux personnes âgées et les soins palliatifs). Les patients bénéficieront, dans un concept architectural modernisé, d'une offre repensée de soins garantissant les meilleures innovations et d'une offre hôtelière de dernière génération.

La libération du site nord du CHU pourra conduire à la création d'un nouveau quartier ouvert sur la ville, en utilisant les voiries internes et en développant des accès permettant des liaisons avec l'environnement proche : la Citadelle, le futur hôtel de police et le pôle universitaire.

- **… et en développant le centre de formation Simusanté - ICONeS**

SimUSanté® est le plus grand pôle d'excellence européen dans le domaine de la pédagogie active et de la simulation en santé. Implanté au cœur du Pôle Santé d'Amiens sur 4 000 m², et travaillant en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne, il s'appuie sur une mise en situation opérationnelle avec 51 espaces de simulation répartis sur 3 étages, dont un hôpital reconstitué et un quartier simulé (cabinet médical, pharmacie, domicile), près de 150 mannequins et simulateurs ainsi qu'une plateforme d'apprentissage et d'échange en ligne.

Le centre organise également des séances de simulation itinérantes dans la région pour former des équipes locales dans leur environnement familier et offre des formations favorisant le retour ou le maintien à domicile.

L'État a financé les équipements de recherche (400 000 euros sur 2018-2019) et une étude (50 000 euros) pour préparer un dossier de reconnaissance en Structure Fédérative de Recherche (SFR) ICONeS (Innovations in Care Organizations by New e-health Systems) .

plus d'infos :
http://simusante.com/quelques-images-de-la-journee-dinauguration-du-5-decembre-2016/

- **Faire d'Amiens une terre d'excellence pour les services publics du XXIème siècle : un nouveau pôle de services publics et un nouvel hôtel de police**

Un nouveau pôle de services publics

Capitale régionale de l'ex-région Picardie, le Grand Amiénois est plus tertiarisé et davantage marqué par l'implantation de l'administration publique. Une opération d'envergure offrira un meilleur accès aux services publics dans l'ex-capitale régionale. Un premier bâtiment accueillera à l'été 2019 les 150 agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 80). La construction d'un autre bâtiment, exemplaire en matière d'économies d'énergies débutera en 2021 afin d'accueillir, dès 2023, 850 agents d'autres services et opérateurs de l'État ainsi que les services connexes (restaurant administratif, crèche…). Le coût de ce projet est intégralement financé par l'État, soit 80 000 000 euros.

Le lancement des études pour la réalisation d'un nouvel hôtel de police

Le choix du futur site de l'hôtel de police s'est porté sur le terrain dit du « parking Zemenhof ». Son emplacement en zone de sécurité prioritaire (ZSP) permettra aux forces de l'ordre de se projeter rapidement dans l'agglomération. Pour approfondir les études de faisabilité techniques sur ce site, un soutien de l'État de 150 000 euros a été apporté dans le cadre du contrat. À terme, d'ici 2023, il accueillera 451 agents. Son coût en écoconstruction, évalué à 30 000 000 euros, sera intégralement pris en charge par l'État.

L'hôtel de police prendra, par ailleurs, sa place dans le futur schéma d'urbanisation de cette partie de la ville avec l'installation d'un pôle universitaire, des logements, de nouvelles activités en lieu et place de celles du centre hospitalier universitaire (CHU) qui se regroupent au sud d'Amiens.

L'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais

Signé le 7 mars 2017, à Oignies, en présence du Premier ministre, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) agit sur un large périmètre couvrant 8 intercommunalités, de Béthune à Valenciennes, regroupant 250 communes et 1,2 million d'habitants : communautés d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, du Douaisis, de la Porte du Hainaut, de Valenciennes Métropole, et communautés de communes de Coeur d'Ostrevent et d'Osartis Marquion.

Le diagnostic

Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais a été modelé par 200 ans d'exploitation des mines de charbon. Le déclin puis l'arrêt de l'activité charbonnière ont ouvert une succession de crises, aboutissant aujourd'hui à un cumul de difficultés démographiques, économiques et sociales : taux de chômage moyen de 19,7 %, taux de pauvreté moyen de 23,1 %, indice de développement humain le plus bas de la France métropolitaine…

Le riche héritage historique du territoire est toutefois également un atout. Avec notamment 563 cités minières, le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais est inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « paysage culturel ». Le changement d'image du bassin minier a également été engagé par l'ouverture, en 2012 également, du Louvre-Lens. Les potentialités du territoire, du fait notamment de sa tradition industrielle et de sa situation géographique au cœur d'un vaste marché national et international, sont réelles et offrent de nombreuses perspectives de développement.

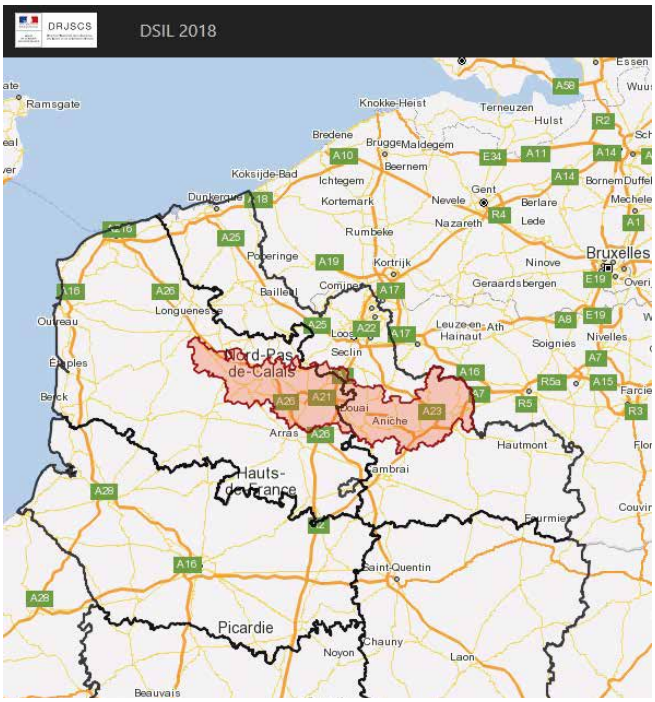

L'ambition partagée

L'engagement déploie une approche transversale sur 10 ans pour accompagner la transformation du territoire en agissant sur l'ensemble des politiques publiques civiles.
Le contrat s'articule autour des 4 axes stratégiques suivants :
- axe 1 : redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique ;
- axe 2 : redonner du mouvement au territoire ;
- axe 3 : redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie ;
- axe 4 : réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire ;

Il s'agit d'un engagement partenarial entre l'État et les collectivités territoriales : le Conseil régional, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais et les huit intercommunalités du territoire interdépartemental du bassin minier.
L'État mobilise, par exemple :
- des moyens spécifiques : 100 000 000 euros pour la réhabilitation des logements, 4 500 000 euros supplémentaires par an pour l'insertion par l'activité économique ; un dispositif d'allègement fiscal pour la création d'entreprises ;
- et les crédits de l'ensemble de ses services et opérateurs : ADEME, Agence de l'eau, ANRU, ANAH...

Signature, le 7 mars 2017 à Oignies, en présence du Premier ministre, de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)

fiche d'identité : page 50

plus d'infos : www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Bassin-minier-Bernard-Cazeneuve-signe-a-Oignies-un-engagement-pour-le-renouveau-du-bassin-minier

Territoire démonstrateur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

Le bassin minier Nord - Pas-de-Calais a par ailleurs été sélectionné en tant que territoire démonstrateur de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté. Une contractualisation spécifique est donc mise en place sur ce secteur. C'est dans ce cadre que, le 9 novembre 2018, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a signé à Lens, à l'occasion de l'itinérance présidentielle, le protocole d'engagement « Plan pauvreté ».

La démarche est pilotée, du coté de l'État, par Alain Neveü, délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier en lien étroit avec le préfet délégué à l'égalité des chances dans le Nord et le préfet du Pas-de-Calais. Cette élaboration au 1er semestre 2019 doit aboutir à la signature d'un contrat spécifique par les deux préfets du Nord et du Pas-de-Calais et les deux présidents de Conseils départementaux.

plus d'infos :
www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Le-Nord-signe-le-plan-de-lutte-contre-la-pauvrete-lance-par-le-president-de-la-Republique-en-2018

http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/sur-le-terrain/article/des-conventions-de-lutte-contre-la-pauvrete-avec-les-departements

[S'INFORMER]

UNE LETTRE D'INFORMATION SUR L'ERBM

Une lettre d'information permettant le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de l'ERBM est accessible sur le site de l'État en Hauts-de-France :

plus d'infos
www.hauts-de-france.gouv.fr

Les actions

- **Un vaste plan de réhabilitation des cités minières**

L'une des mesures phare de l'ERBM réside dans le financement, à hauteur de 10 millions d'euros par an pendant dix ans, d'un vaste plan de réhabilitation des cités minières qui se traduira par la rénovation de 23 000 logements. Décidé en 2017, préparé tout au long de l'année 2018, ce chantier dont le coût est supérieur à 1,5 milliard d'euros, a débuté au printemps 2019.

Le « programme d'aménagement, de désenclavement et de restauration du bâti », qui est au cœur de l'ERBM, a comme objectif partagé que l'amélioration de l'habitat devienne un facteur d'attractivité économique et de rebond pour le territoire. La réhabilitation des logements et la rénovation des cités qui les abritent sont, ainsi, indissociables.

Le rythme de réhabilitation des logements sera plus que doublé en l'espace de dix ans : 12 000 réhabilitations seront co-financées par l'État (100 000 000 euros), le Conseil régional Hauts-de-France (30 000 000 euros) et les 8 intercommunalités concernées (70 000 000 euros). Ces réhabilitations viendront s'ajouter aux 11 000 réhabilitations que les bailleurs avaient prévu de conduire sur cette période. Ce sont ainsi 23 000 réhabilitations de logements qui vont être réalisées, sur une cinquantaine de cités minières.

Cette réhabilitation des logements a une visée globale : elle est architecturale (distribution intérieure, façade et abords), énergétique et technique (éléments de confort). La rénovation des logements miniers, qui associe les habitants, leur redonnera du pouvoir d'achat grâce aux économies réalisées sur les dépenses énergétiques.

Elle se concrétise également par :
- des travaux sur des espaces et équipements publics ;
- des opérations visant à améliorer l'accès des habitants aux services publics ;
- des actions variées concourant au développement social, économique et citoyen des habitants.

[PATRIMOINE]

LES CITÉS MINIÈRES

Sur le territoire du bassin minier, long de 120 km, 563 cités minières sont présentes dans le Nord et le Pas-de-Calais, dont 124 d'entre elles ont été retenues par l'Unesco dans le périmètre du Bien inscrit au patrimoine mondial en tant que « bassin minier, paysage évolutif », en 2012.
S'ils sont les témoins d'une époque, celle de l'exploitation charbonnière, révolue, les 70 000 logements habités de ces cités sont aussi des lieux de vie d'aujourd'hui pour une part importante des 1,2 million d'habitants du bassin minier. Ces cités et leurs logements constituent une originalité du territoire, par leur empreinte dans le paysage, par leur organisation et par leur densité.
Construites par les compagnies minières, les maisons des cités minières appartiennent aujourd'hui pour l'essentiel à des bailleurs sociaux.

Cité minière Heurteau à Hornaing
© François Greuez Douaisis info

- **De nouveaux équipements sportifs au cœur du bassin minier**

Rattraper le retard en équipements sportifs du bassin minier pour améliorer les indicateurs de santé, tel est l'objectif du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Ainsi, avec 34 projets subventionnés en deux ans pour un montant total de près de 6 000 000 euros, le bassin minier a bénéficié d'un soutien supérieur de 20 % à la moyenne régionale.

Outre de nombreux plateaux multisports, skate parks, aires de fitness et complexes sportifs pour une pratique de proximité, l'effort de soutien financier a porté sur les bassins de natation dont le territoire est sous-doté : centre aquatique de Valenciennes comportant la création d'un bassin Olympique et d'une fosse à plongée à 20 mètres, ou encore la construction du centre aquatique de Carvin.

plus d'infos
http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1714

- **Encourager les créations d'emploi dans le bassin minier**

- par un dispositif fiscal : les bassins urbains à dynamiser (BUD)...

Ce dispositif d'exonération prévu par la loi de finances rectificative de 2017 permet, sous conditions de nature d'activité, de taille d'entreprise et d'embauche, de bénéficier d'exonérations en matière d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière et de cotisation économique territoriale (CET). Il concerne 150 communes de l'ancien bassin minier, augmenté depuis le 1er janvier 2019, de 9 nouvelles communes.

- auprès des demandeurs d'emploi de longue durée, par l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'État (DIRECCTE Hauts-de-France) a également sanctuarisé pour le territoire du bassin minier 4,5 millions d'euros supplémentaires par an, qui viennent s'ajouter aux 32 millions d'euros déjà affectés aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) du bassin minier. Cet effort sans précédent doit permettre, chaque année, à 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires de bénéficier de l'insertion par l'activité économique. Des structures spécialisées (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion) signent des conventions avec la DIRECCTE qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs par une activité salariée, au moyen d'un co-financement des postes des salariés en insertion par l'État.

L'exemple de l'entreprise d'insertion DECO RENOV à Lillers (Pas-de-Calais)
L'entreprise d'insertion Deco Renov de Lillers est une entreprise du bâtiment en activité depuis 2018 soutenue par les fonds IAE de la DIRECCTE dédiés au bassin minier. Ses salariés en insertion travaillent, se forment et se font accompagner sur des chantiers de gros œuvre, second œuvre et travaux de rénovation et de construction. Ce type d'activité répond d'ailleurs aux besoins d'emploi engendrés par le programme de rénovation des cités minières inscrit dans l'ERBM. Elle se fixe comme objectif cette année que les 2/3 de ses salariés en insertion trouvent un emploi à l'issue de leur parcours en son sein.

25 % des bénéficiaires de parcours emploi compétences (PEC) de la région issus du bassin minier

Destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, les PEC (anciens contrats aidés) ont pour ambition d'insérer durablement les bénéficiaires sur le marché du travail. Leur mise en œuvre repose sur un triptyque emploi/formation/accompagnement. En 2018, plus de 3 000 résidents du bassin minier ont signé un parcours emploi compétences (soit plus de 25 % de l'ensemble des PEC signés en région Hauts-de-France) à taux préférentiel pour un montant d'un million d'euros.

plus d'infos :
http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences

www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Engagement-pour-le-renouveau-du-Bassin-minier-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais/Engagement-de-la-Direccte-en-faveur-des-territoires-du-bassin-minier

- **Lutter contre le décrochage scolaire : le micro-lycée de Liévin ouvre à la rentrée 2019 (Pas-de-Calais)**

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, un micro-lycée, rattaché au lycée Henri Darras de Liévin, ouvre ses portes en septembre 2019. Ce dispositif permet à une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans, volontaires et totalement déscolarisés, de s'investir dans un projet de retour en formation initiale afin d'y préparer un baccalauréat (général ou technologique dans un premier temps) et travailler sur leur projet de poursuite d'études grâce à un accompagnement individualisé.

Les élèves bénéficient d'un effectif réduit, de lieux spécifiques, de règles de vie adaptées, d'un emploi du temps adapté aux caractéristiques des élèves (contractualisable) et d'une progression qui s'adapte au rythme et moyens de chacun. Un internat propre au micro-lycée permet aux élèves éloignés de profiter de l'opportunité d'un retour serein à l'école.

- **GisemENT, un espace numérique de travail dédié aux écoles du bassin minier**

L'académie de Lille a déployé un espace numérique de travail (ENT), www.gisementdesavoirs.fr, sur les 890 écoles du territoire du bassin minier.

Outil multisupport permettant de communiquer et partager sur les projets liés à l'ERBM, il peut héberger à la fois des blogs de classe permettant aux équipes de relater divers projets qui prennent vie avec les élèves, des webradios, et permet le suivi du projet collaboratif « Bassin Minier : je raconte mon patrimoine », ouvert à toutes les classes volontaires.

plus d'infos :
www.gisementdesavoirs.fr

- **« Mobilise-Toi pour Ton Territoire » M3T**

Le projet « Mobilise-Toi pour Ton Territoire » M3T permet également aux élèves du territoire de s'impliquer dans les réflexions portant sur ce programme ambitieux de reconversion d'un territoire à enjeux que représente l'ERBM.

En 2017-2018, 27 établissements de l'académie (16 collèges et 11 lycées) se sont mobilisés autour de ce projet. Des élèves se sont penchés sur le **premier objectif de l'ERBM** consistant à faire du bassin minier un territoire où la ville de demain se construit. Ils ont réfléchi à la réhabilitation des logements énergivores des cités minières, en engageant aussi une démarche qui doit encourager la mixité sociale ou fonctionnelle. D'autres élèves ont investi le **deuxième objectif** qui tient à redynamiser les centres urbains en aménageant les friches selon le modèle de la « ville archipel ». Des collégiens et lycéens ont approché le **troisième objectif** sur une rénovation des infrastructures de transport pour encourager les mobilités, en favorisant le lien avec la métropole lilloise, et pour recréer des centralités.

Enfin d'autres actions ont concerné la volonté de **croissance verte**, pour investir d'autres priorités comme la diminution de la pollution, la préservation de la biodiversité, la réduction des déchets…

Pour l'année 2018-2019, l'appel à projet du 7 septembre 2018 a mobilisé 22 établissements de l'académie (2 écoles, 15 collèges et 5 lycées).

- **Qualité des sols : une filière de production et valorisation du Miscanthus sur le site de Métaleurop**

Depuis 2014, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en collaboration étroite avec la chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais et les collectivités, rencontre régulièrement et accompagne les 30 agriculteurs dont 700 hectares de terres sont touchés par une pollution liée aux activités de l'ancienne usine Métaleurop Nord. Des analyses régulières des terres et des productions agricoles permettent d'encadrer strictement la mise sur le marché des productions tout en encourageant progressivement la mise en place de filières alternatives pour favoriser l'essor de productions à vocation non alimentaire, comme le Miscanthus.

Cette plante pérenne, cultivée sur 20 ans et semblable à un roseau, présente des propriétés très intéressantes pour alimenter la filière de production de chaleur renouvelable ou la filière de l'éco-construction. Cette culture présente aussi l'avantage de ne nécessiter quasiment aucun traitement phytosanitaire et très peu d'apports d'engrais, et d'offrir un refuge saisonnier intéressant pour la faune (oiseaux et petits mammifères).

- **La boucle Un'Escaut : une boucle cyclable aux bords de l'Escaut et au cœur du bassin minier**

La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) s'est dotée, en 2007, d'un schéma d'orientations en matière de préservation, de développement et de valorisation de la trame verte et bleue (TVB) de son territoire. C'est dans ce contexte qu'est né le projet Un'escaut, une boucle cyclable au cœur du tissu urbain le long de l'Escaut depuis le port de plaisance de Valenciennes pour relier, via le chemin de halage du bord de l'Escaut, le site de Chabaud-Latour situé à Condé sur l'Escaut.
Inauguré le 8 mai 2019, ce circuit de 29 kilomètres relie les deux pôles urbains principaux de Valenciennes et Condé-sur l'Escaut à travers le tissu urbain de l'ancien corridor minier. L'itinéraire vise ainsi à encourager les déplacements doux non seulement dans les liaisons inter-quartiers mais aussi entre les communes grâce au couplage avec la ligne 2 du tramway et le port de plaisance.

plus d'infos :
www.valenciennes-metropole.fr/les-grands-projets/boucle-unescaut/

www.tourismevalenciennes.fr/sortir-a-valenciennes/balades-randonnees/boucle-un-escaut-1685598

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache & le Contrat de Transition Écologique et Solidaire

Dernière contractualisation en date dans les Hauts-de-France, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) a été signé à Sars-Poteries, au cœur du territoire, le 7 novembre 2018 en présence du Président de la République.

plus d'infos :
www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/51678/342166/file/L%27essentiel%20du%20pacte.pdf

Le diagnostic

À cheval entre deux départements des Hauts-de-France, l'Aisne et le Nord, le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, où vivent 305 000 habitants, est confronté à des difficultés socio-économiques importantes (chômage, espérance de vie…).
En cause : les effets conjugués de la désindustrialisation, de la crise du modèle agricole et de la transformation des modes de consommation ainsi que le sentiment d'enclavement et de relégation qui marquent profondément le territoire.

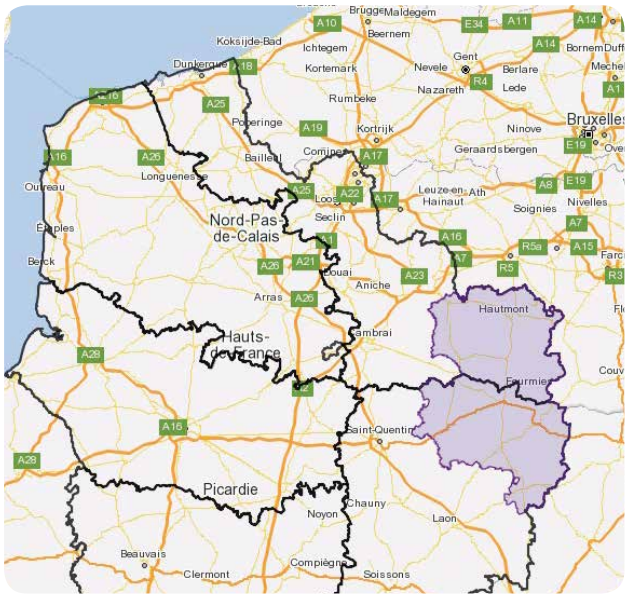

L'ambition partagée

Fruit d'un partenariat de territoires inédit entre l'État et les collectivités territoriales, le pacte se veut un outil de réparation mais aussi de préparation de l'avenir du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble de ses forces vives et en répondant aux besoins et aux aspirations des populations locales pour changer concrètement leur quotidien.
Il concerne les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins et implique les 8 intercommunalités signataires et les 311 communes. Il s'affranchit donc des organisations administratives traditionnelles en fédérant deux départements.

3 ambitions majeures ont été retenues :
- Axe 1 : **Le mouvement** ! Développer les **mobilités** et l'agilité du territoire en s'impliquant sur la RN2, sur le numérique et sur la troisième révolution industrielle.
- Axe 2 : **L'accomplissement** ! Permettre l'**accomplissement** des habitants en fournissant un socle solide à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale, la présence des services publics.
- Axe 3 : **La transmission** ! Développer la **résilience du territoire** en faisant fructifier les richesses du territoire et en dynamisant la culture et le tourisme.

Le Pacte est également décliné dans le contrat de transition écologique et solidaire (CTES) Sambre-Avesnois, en cours d'extension à la Thiérache.

Un séminaire de lancement a eu lieu le 25 janvier 2019 à La Capelle, réunissant plus de 350 personnes. Un point sur l'avancement des projets RN2 et l'organisation des services publics sur le territoire a lieu lors du deuxième séminaire, organisé à Maubeuge le 28 juin 2019.

fiche d'identité :
page 50

plus d'infos :
www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Pacte-Sambre-Avesnois-Thierache-agir-vite-et-fort-pour-ameliorer-le-quotidien-des-habitants

[COMPRENDRE]

UNE VIDÉO POUR COMPRENDRE LE PACTE SAT

La préfecture du Nord a fait réaliser une courte vidéo qui permet, en 5 minutes, de présenter les enjeux et les principales mesures du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache.

La vidéo :
www.dailymotion.com/video/x71ec6s

Les actions

Le Pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache se réalise dès aujourd'hui, avec le lancement et la mise en œuvre de ses actions.

L'emploi et l'insertion professionnelles sont une préoccupation majeure du territoire. Les différentes solutions et aides dans l'accès et le retour à l'emploi (emplois francs, garantie jeune, insertion par l'activité économique IAE) bénéficient de mesures de soutien, afin de mieux les articuler entre elles. Depuis le 1er avril 2019, six contrats ont été signés pour le déploiement des emplois francs dans les quartiers prioritaires de la ville (Maubeuge, Fourmies, Le Quesnoy). Une expérimentation, concernant des « contrats emploi de confiance », a par ailleurs été lancée à Maubeuge en complément des emplois francs.

Le volet de l'éducation est également au cœur des ambitions du Pacte et se concrétise par un renforcement d'actions en faveur du jeune public. L'accent mis sur la scolarisation à tous les âges, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention en matière de santé en témoigne. Dès la prochaine rentrée, l'apprentissage du Code de la route sera mis en place au sein des lycées de la Thiérache afin d'aider les jeunes du territoire dans l'obtention du permis de conduire.

En matière de culture, le pôle des musiques actuelles d'Aulnoye-Aymeries permettra d'établir un véritable projet artistique, culturel et éducatif sur le territoire en offrant une capacité d'accueil du public allant jusqu'à 8 000 places. Ce projet verra la première tranche de ses travaux débuter en septembre 2019.

Le **désenclavement** est également la priorité majeure retenue par le Pacte SAT.

- **Travailler l'agilité du territoire en s'impliquant en particulier sur la RN2**

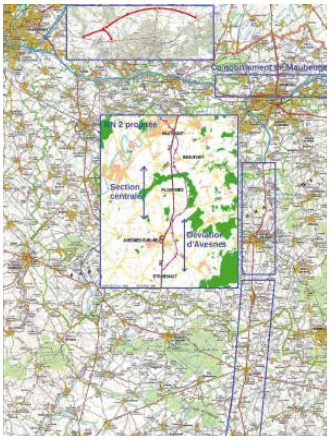

La priorité numéro un du Pacte SAT concerne le mouvement, et la volonté de désenclaver le territoire à l'aide de près de 60 000 000 euros d'investissements dans les infrastructures routières, tout particulièrement dans la RN2.
Les premières réalisations s'accélèrent :
- le démarrage des travaux de déviation d'Avesnes-sur-Helpe est prévu en 2021.
Les financements prévus au contrat de plan État-Région actuel permettront de financer l'ensemble des études et travaux prévus jusqu'à fin 2022.
- pour ce qui concerne la mise à 2x2 voies de la liaison d'Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge, la maîtrise foncière sera assurée d'ici fin 2019 pour permettre de réaliser les travaux dans la continuité de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe.
Et deux nouveaux engagements se concrétisent :
- le projet de mise à 2x2 voies entre Laon et Avesnes-sur-Helpe : les études préalables à la réalisation de ce projet sur 60 km de routes sont d'ores et déjà lancées. Ce projet sera inscrit prioritairement au prochain contrat de plan État-Région.
- des moyens financiers sont débloqués dès maintenant pour fluidifier l'axe Laon-Maubeuge. Une première phase de travaux sera engagée sur la période 2020-2022 dans la perspective de la mise à deux fois deux voies.

plus d'infos :
www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Pacte-pour-la-reussite-de-la-Sambre-Avesnois-Thierache/Transports-Elisabeth-Borne-en-deplacement-dans-l-Avesnois-confirme-l-engagement-de-l-Etat-pour-la-RN2

- **Le Contrat de transition écologique et solidaire (CTES) Sambre-Avesnois-Thiérache**

Ce contrat (cf. page 20) a pour objectif de mettre en œuvre, sur 4 ans, le volet transition écologique du Pacte pour la réussite du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache et d'opérer la reconversion économique, dans un territoire touché par les transformations industrielles et agricoles autour des 4 axes :
- axe 1 : résorber les fractures territoriales à partir d'une cohésion écologique renforcée
- axe 2 : soutenir le développement durable de la TRI
- axe 3 : maîtriser l'énergie et préserver les richesses naturelles
- axe 4 : valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire au service de son rayonnement et de son avenir.

plus d'infos :
www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Signature-du-Contrat-de-transition-ecologique-du-territoire-de-la-Sambre-Avesnois

- **Développer les usages du numérique en luttant contre l'illectronisme en Sambre-Avesnois-Thiérache : une carte interactive des services de l'inclusion numérique**

L'accélération de la dématérialisation des démarches administratives pose l'enjeu crucial de l'accès aux droits des publics les plus vulnérables. En partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels (collectivités, organismes de sécurité sociale…) et associatifs, l'État a réalisé une cartographie régionale des lieux de ressources et services de l'inclusion numérique, avec un focus sur le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache. De conception interactive, la mise à jour des lieux recensés se fait par la contribution des utilisateurs. Cette carte a été présentée en sous-préfecture de Vervins le 5 avril 2019.

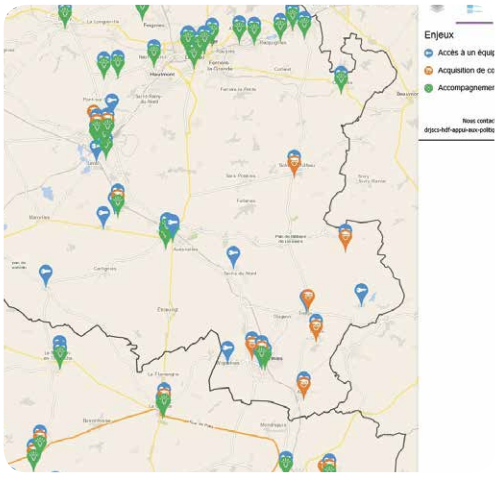

http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1793

- **L'apprentissage du code de la route dans les établissements scolaires**

La Thiérache est un territoire très rural où les freins à la mobilité sont multiples du fait du manque d'infrastructures de transport et de l'éloignement des grands centres urbains. L'accès à l'emploi est donc rendu difficile pour les jeunes qui ne disposent pas du permis de conduire. Par ailleurs, la pratique de l'outil numérique est très forte chez les jeunes qui délaissent les autos-écoles pour l'apprentissage du code de la route au profit des plates-formes Internet qui proposent des tests à bas coûts, sans toutefois délivrer les contenus pédagogiques pourtant nécessaires pour bien appréhender la réglementation routière.

L'expérimentation de l'apprentissage du code de la route dans les établissements scolaires, inscrite parmi les actions du Pacte SAT, est une réponse à cette situation. Ainsi, tous les premiers entrants (seconde ou 1re année d'apprentissage) se verront proposer, dès la rentrée scolaire 2019, des séances de formation au code de la route organisées sur le temps péri-scolaire. Les auto-écoles délivreront des prestations au sein des établissements et valideront les acquis des jeunes avant présentation à l'examen. Une aide à la préparation à l'examen sera également assuré par des jeunes en service civique.

- **Maison de l'État d'Avesnes-sur-Helpe**

Le projet de création d'une maison de l'État à Avesnes-sur-Helpe s'inscrit dans cette démarche volontariste qui vise à regrouper dans l'actuel centre des finances publiques plusieurs services dont ceux de la sous-préfecture, de la direction départementale des territoires et de la mer, de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'Éducation nationale. Au total, entre 110 et 120 agents publics devraient y être réunis à horizon 2021.

Ce projet, élaboré en partenariat avec les élus locaux, signe la volonté de l'État de réaffirmer sa présence dans tous les territoires, en particuliers ruraux, avec le souci d'un service public de proximité au bénéfice de la population.

[NOUVEAU]

VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LES MÉTROPOLES ET LES TERRITOIRES AVOISINANTS

En 2018, le CGET a recensé, en partenariat avec France urbaine et l'Association des communautés de France (AdCF), les coopérations développées entre les métropoles et leurs territoires environnants. Depuis une dizaine d'années, en effet, ces coopérations inter-territoriales se sont multipliées, face au constat des interdépendances et des complémentarités entre les territoires.

Ainsi, sur 21 métropoles, 173 coopérations ont été passées avec les territoires avoisinants (essentiellement des EPCI à fiscalité propre) sur des domaines relevant principalement des mobilités, du tourisme, du développement économique, de l'environnement, de la culture et de l'eau/assainissement. Elles sont en grande majorité basées sur des contrats (de réciprocité) ou des conventions.

Leurs principaux avantages : créer une dynamique de développement économique, exploiter des complémentarités locales (offres touristiques, par exemple), utiliser la bonne échelle (bassins de vie, bassin d'emploi) pour les projets, mutualiser les moyens humains et outils dont disposent les métropoles.

Dans la foulée des contrats de réciprocité expérimentés depuis quelques années (www.banquedesterritoires.fr/un-quatrieme-contrat-de-reciprocite-signe-entre-nantes-metropole-et-le-pays-de-retz), le texte législatif prévoyant la création de la future agence nationale la cohésion des territoires (ANCT) prévoit, dans son article 8bis, que des conventions peuvent être conclues entre, d'une part, les métropoles et communautés urbaines et, d'autre part, les EPCI et les communes avoisinants dans le cadre des futurs contrats de cohésion territoriale.

Ces contractualisations ont pour but de renforcer les synergies entre territoires urbains et ruraux. (www.cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cooperations-interterritoriales)

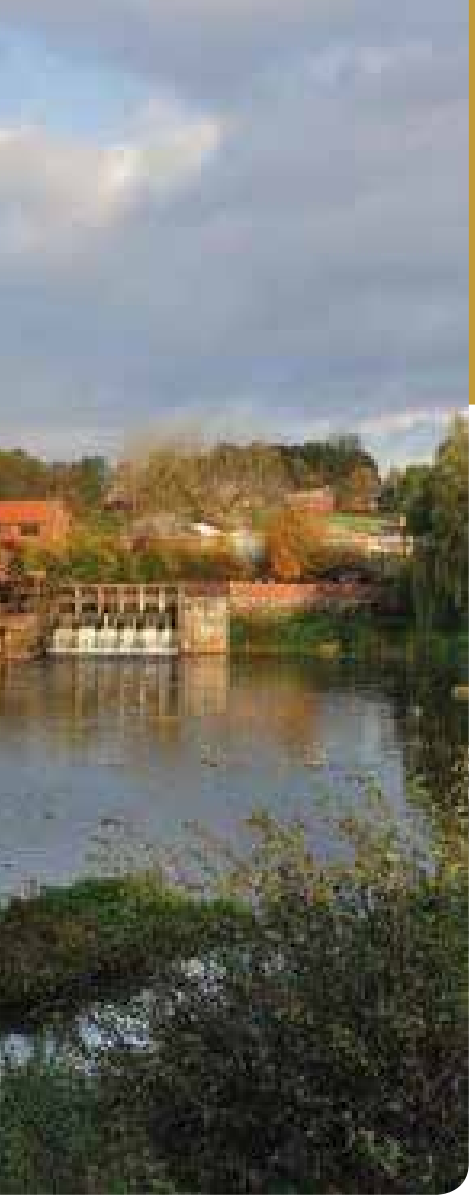

3 - REGARDS CROISÉS...

[ÉCHANGER]

Quels atouts et quelles perspectives pour ce développement de la contractualisation entre l'État et les collectivités, invitant à parler de « République contractuelle » ?

État d'avenir a invité deux personnalités engagées dans la réflexion ou qui sont ou ont été les acteurs de son déploiement au niveau national ou local, à partager leurs points de vue sur cette nouvelle façon d'appréhender la mise en œuvre des politiques publiques : Serge Morvan, commissaire général à l'égalité des territoires (CGET) et Gwénaël Doré, consultant et chercheur. Regards croisés.

Serge Morvan

Préfet,
Commissaire général
à l'égalité des territoires (CGET)

Gwénaël Doré

Consultant,
chercheur associé à l'UMR SAD-APT
Unité mixte de recherche Sciences
Action Développement Activités
Produits Territoires

▪ Que signifie pour vous la notion de « République contractuelle » ?

Serge Morvan : La République contractuelle traduit la montée en compétence et en responsabilité des collectivités territoriales, qui sont, aujourd'hui, des acteurs majeurs et reconnus de l'action publique dans de nombreux domaines que la loi leur attribue au service des habitants. L'État a fait évoluer ses modalités d'accompagnement financier en ajoutant à la logique de dotation, à savoir l'attribution annuelle de moyens de façon forfaitaire et automatique, une logique de contractualisation qui permet à l'État et aux collectivités de faire converger leur volonté et moyens d'action de façon plus dynamique, coordonnée et stratégique sur plusieurs années.

Gwénaël Doré : Le terme de « République contractuelle » a été notamment utilisé dans le discours du président de la République devant le Congrès réuni à Versailles le 9 juillet 2018, pour « jeter les bases d'un nouveau contrat social », « par une discussion avec l'ensemble des partenaires sociaux, mais aussi des élus ». Dans un sens plus large, cette notion peut être conçue comme une démarche rompant avec l'approche descendante de l'État pour développer une politique de partenariat basé sur la définition d'objectifs partagés avec les collectivités territoriales et en mobilisant les acteurs économiques et sociaux.

■ Quels sont, selon vous, les atouts majeurs de la contractualisation ?

Gwénaël Doré : Alors que jusque dans les années 1960, l'aménagement du territoire était essentiellement pris en charge en France par un Etat tutélaire, ce dernier a mis en place, à partir des années 1970, des incitations contractuelles, puis cette orientation a été suivie par les Régions dès les années 1980 et par l'Europe à partir des années 1990.
Mais c'est surtout à partir des années 1980 que la politique française d'aménagement du territoire a été transformée par l'approche combinée de la décentralisation et de la contractualisation (lois de 1982). La contractualisation publique s'est affirmée ainsi comme la manière d'articuler les morceaux d'une action publique redistribuée et de faire coopérer des niveaux divers de responsabilité, en rupture avec les rapports de tutelle.

Serge Morvan : La contractualisation offre plusieurs avantages au-delà de permettre la rencontre des volontés politiques de l'État et des collectivités territoriales. Avec ces différents contrats, l'État a développé une gamme de dispositifs adaptés aux différentes problématiques (ruralité, QPV…), thématiques (Culture, sport, éducation, enseignement supérieur, transition écologique, équipements…) que rencontrent les différents types de collectivités ou leurs groupements partenaires (communes, EPCI, PETR, département, région…).
Dans une période de contrainte budgétaire où les acteurs publics cherchent à rationaliser l'utilisation de leurs moyens, elle offre un cadre de stabilité pour la mise en œuvre de projets de territoire, avec des engagements et des investissements programmés sur plusieurs années.

■ Quelles perspectives ? La contractualisation représente-t-elle l'action publique de demain ?

Serge Morvan : Les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur grande diversité sont attachés à cette forme de partenariat avec l'État. La volonté du Gouvernement est de proposer des évolutions des démarches actuelles vers une contractualisation plus ascendante encore, ou plus partagée et adaptée aux besoins et spécificités des territoires, avec des modalités de mise en œuvre simplifiées pour les porteurs de projets.
Les contrats pourraient même devenir le cadre d'organisation de l'exercice concerté des compétences pour aller plus loin en termes de déconcentration et de décentralisation. Une charte de la contractualisation partagée avec l'ensemble des ministères devrait être proposée aux collectivités partenaires pour faire converger les différents types de contrats en s'appuyant sur une méthodologie commune.
Demain, il reviendra à l'Agence nationale de la cohésion des territoires de mettre en œuvre cette ambition au plus près des enjeux et des acteurs locaux, au service de tous les territoires, notamment les plus fragiles.

Gwénaël Doré : L'Etat a relancé une politique de contractualisation au travers d'une politique de « contrats de ruralité » en faveur des zones rurales (au sens large) depuis 2016 (plus de 480 contrats) et de contrats « action cœur de ville » en 2018 avec des villes petites et moyennes (222 contrats), parallèlement aux pactes Etat- métropoles.
Pour avoir mené en 2018 une enquête qualitative pour le CGET sur les contrats de ruralité (dont l'un concernait un territoire de Hauts-de-France : la communauté de communes du Grand Roye fusionnée avec celle de Montdidier dans la Somme), je puis attester que ces contrats stimulent une nouvelle relation de l'Etat avec les territoires. Ça a été l'occasion d'une réflexion collective et un outil de dialogue entre les collectivités et l'Etat, soutenu souvent par une animation de proximité des sous-préfets.
Pour les territoires, ils offrent notamment une meilleure lisibilité des financements de l'Etat et une opportunité de travailler en collaboration avec ses services. Pour l'Etat, ils permettent une meilleure visibilité des projets du territoire et une meilleure connaissance des interlocuteurs. Sortant d'une relation au coup par coup avec les collectivités, ils sont un instrument d'échange entre les co-financeurs (Etat, Région, Département). Les contrats de cohésion territoriale, récemment annoncés, devraient amplifier cette orientation.

[PERSPECTIVES]

L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)

Dans une logique de guichet unique et de simplification, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sera opérationnelle avant l'automne 2019. Cette agence de l'État, dont le préfet sera le délégué territorial, accompagnera les collectivités dans le développement de leurs projets en renforçant l'ingénierie locale tout en tenant compte des spécificités et des atouts des territoires.

L'objectif : avec les élus locaux porteurs de projet, étudier « comment réaliser le mieux et le plus vite possible » leurs projets d'ingénierie pour gagner « du temps et de l'énergie ».

L'agence sera issue de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de l'Établissement public pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et de l'Agence du numérique.

4 - REPÈRES

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION : FICHES D'IDENTITÉ

FICHES D'IDENTITÉ

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION

OBJECTIFS

À l'origine, assurer la cohérence entre le Plan national et le plan de chaque région.
Depuis, les CPER ont pour objectif d'être des catalyseurs des investissements, permettant d'avoir un effet levier et de préparer l'avenir des territoires. Par ailleurs, ils concourent à la mise en cohérence des politiques publiques dans les territoires.

DATE DE CRÉATION

1982

SIGNATAIRES

État, Conseil régional. Les autres collectivités infrarégionales (Conseils départementaux, intercommunalités) peuvent s'y associer en cofinançant les projets qui les concernent.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Régionale.

PORTEURS DE PROJETS

Toute personne morale publique

DOMAINES

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, filière d'avenir et usine du futur
- emploi, formation, jeunesse
- volet territorial

MODALITÉS

Financement partenarial de 2,962 milliards d'euros :
- 2,165 milliards d'euros pour l'ex-région Nord - Pas-de-Calais
- 0,798 milliards d'euros pour l'ex-région Picardie.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR - GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS

Le Gouvernement s'est engagé dans un Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros. Son objectif : amplifier les investissements publics, pour une action publique plus transformante, plus concrète , projetée sur les priorités d'avenir. 4 défis ont été identifiés :
- prendre le virage de la neutralité carbone
- améliorer l'accès à l'emploi
- dynamiser notre compétitivité par l'innovation
- inventer l'État de l'âge numérique

Parallèlement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), lancé en 2010 et doté, lui aussi, de près de 57 milliards d'euros, se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Avec un principe de co-financement pour chaque projet, il intervient également dans 4 secteurs prioritaires :
- enseignement supérieur et recherche
- industries et PME
- développement durable
- économie numérique.

DATE DE CRÉATION

Septembre 2017
Le GPI couvre la période 2018-2022.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Nationale

DOMAINES

- accélérer la transition écologique : 20 milliards €
- édifier une société de compétences : 15 milliards €
- ancrer la compétitivité sur l'innovation : 13 milliards €
- construire l'État de l'âge numérique : 9 milliards €

MODALITÉS

- les ministères seront en première ligne pour assurer la cohérence entre les investissements et les réformes qu'ils portent. Les crédits seront inscrits sur leur budget et seront sanctuarisés.
- les investissements seront évalués et un suivi de la cohérence du plan sera organisé auprès du Premier ministre. Une sélection rigoureuse assurera que ces investissements répondent aux critères du Grand Plan d'Investissement et sont utiles pour les Français. Une méthodologie définie en amont permettra d'évaluer les projets au cours du temps.
- un suivi attentif permettra de faire le point régulièrement sur l'efficacité des investissements. Si l'impact socio-économique des investissements est élevé, ils seront renforcés. S'il est faible, les investissements seront diminués au profit d'autres investissements du Grand Plan.
- la Caisse des Dépôts et Consignation/Banque des Territoires gère pour le compte de l'État les mandats du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand plan d'Investissement.

PACTE ÉTAT-MÉTROPOLE

OBJECTIFS

• soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle structurant
• encourager leur rayonnement à l'international
• favoriser leur mise en réseau
• réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France

DATE DE CRÉATION

• 6 juillet 2016 pour le dispositif national
• 13 février 2017 pour le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole européenne de Lille (MEL).

TERRITOIRES

Les intercommunalités dotées du statut de métropole.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Territoire de la métropole.

SIGNATAIRES

L'État et la MEL.

DOMAINES

• mobilité et accessibilité du territoire
• environnement et gestion durable des ressources
• développement des partenariats territoriaux (coopération transfrontalière et aux territoires adjacents de la MEL notamment)

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole européenne de Lille (MEL)

MODALITÉS

• 150 000 000 euros au niveau national
• 1 000 000 euros pour la MEL.

CONTRAT DE CAHORS

OBJECTIFS

Cette contractualisation fixe un objectif de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement : les collectivités et EPCI ciblés doivent limiter l'augmentation de ces dépenses à 1,2 % par an (inflation comprise).

DATE DE CRÉATION

Dispositif annoncé par le Gouvernement lors de la conférence nationale des territoires à Cahors et adopté à l'Assemblée nationale en décembre 2017.

TERRITOIRES

Collectivités territoriales et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros, soit 340 collectivités, dont l'ensemble des régions, départements et métropoles.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national.

SIGNATAIRES

État et collectivités territoriales ou EPCI concernés

DOMAINES

Maîtrise budgétaire des dépenses de fonctionnement.

MODALITÉS

Chaque contrat, d'une durée de 3 ans, contient 2 objectifs liés à :
• l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
• l'amélioration du besoin de financement.
Le taux de 1,2 % peut être modulé à la hausse ou à la baisse (+/– 0,15 %), en fonction de 3 critères :
• l'évolution de la démographie ;
• le revenu moyen par habitant ;
• les efforts faits en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les années précédentes.

Les collectivités les plus vertueuses pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la DSIL. À l'inverse, les collectivités ne respectant pas leurs engagements pourront subir une « reprise financière » de l'État.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

22 collectivités sont concernées, dont la moitié est située dans le département du Nord (qui compte 1 collectivité volontaire ayant également souhaité signer un contrat).

BILAN PROVISOIRE

Le résultat est pour l'instant positif pour les collectivités de la région Hauts-de-France.

• pour l'ensemble des 23 collectivités signataires, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué, avant retraitements, de 1,6 % entre 2017 et 2018.
• 21 collectivités sur 23 ont respecté la trajectoire d'évolution des dépenses fixées dans les contrats signés en 2018.
La mesure définitive de ces résultats s'appréciera toutefois en tenant compte de certains retraitements qui visent à neutraliser les éléments susceptibles d'affecter la comparaison des dépenses réelles de fonctionnement sur plusieurs exercices (changements de périmètre, transferts de charges entre collectivités et EPCI…) et qui peuvent avoir un impact à la hausse ou à la baisse.

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EUROPÉENS

OBJECTIF

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion, les fonds européens sont mobilisés, afin de réduire les écarts de développement entre les territoires de l'Union européenne.

PÉRIODE CONCERNÉE

Les programmes actuels couvrent la période 2014-2020.

PUBLICS CIBLES

Toute personne morale publique ou privée.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Européen, décliné sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France

ENVELOPPES FINANCIÈRES

Les fonds concernés sont :
• fonds européen de développement régional (FEDER)
• fonds social européen (FSE)
• initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
• fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
• fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

MODALITÉS

Dossier de demande de subvention européenne à télécharger sur le site https://europe-en-hautsde-france.eu/

DOMAINES

Investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe (FEDER)
• accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public (FEDER)
• conduire la transition énergétique (FEDER)
• accroître la capacité de la région à s'adapter aux changements, tout en améliorant son attractivité (FEDER)
• agir pour l'insertion des jeunes NEET (sans emploi, ni en formation, ni en stage) (IEJ)
• investir dans l'éducation tout au long de la vie (FSE Région)
• accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat (FSE État)
• anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels (FSE État)
• lutter contre la pauvreté, promouvoir l'inclusion (FSE État)
• impulser des dynamiques locales agricoles, agroalimentaires et forestières (FEADER)
• promouvoir une pêche et une aquaculture durables et la transformation des produits de la mer (FEAMP)

CONTRATS DE VILLE

OBJECTIFS

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :
• intervenir sur des zones ciblées concentrant les difficultés économiques et sociales afin de lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale.
• créer les conditions de l'accès aux services publics et aux droits, du développement économique, de l'inclusion, de l'amélioration de l'habitat et de la création d'emplois.

DATE DE CRÉATION

Loi du 10 juillet 1989 ; les contrats de ville sont aujourd'hui des contrats pluriannuels de sept ans.

TERRITOIRES

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national décliné territorialement au niveau des communes et EPCI.

SIGNATAIRES

Les contrats de ville sont portés au niveau intercommunal, qui peut donc suivre plusieurs contrats sur son territoire. Les signataires sont l'État au niveau départemental, les collectivités, les organismes en charge de l'emploi et de la protection sociale, les acteurs du logement, du développement économique et du milieu associatif.

DOMAINES

La politique de la ville est constituée de 3 piliers :
• cohésion sociale : soutien aux associations et équipements sociaux, culturels, éducatifs, sportifs ;
• développement économique et emploi ;
• renouvellement urbain et cadre de vie.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

43 contrats de ville sur 199 quartiers prioritaires :
• Aisne → 8 contrats de ville concernant 17 QPV et 38 492 habitants ;
• Nord → 13 contrats de ville concernant 92 QPV et 371 149 habitants ;
• Oise → 9 contrats de ville concernant 18 QPV et 68 743 habitants ;
• Pas-de-Calais → 11 contrats de ville concernant 64 QPV et 161 099 habitants ;
• Somme → 2 contrats de ville concernant 9 QPV et 38 939 habitants.

MODALITÉS

• un contrat d'une durée de 7 ans à l'échelle intercommunale couvrant un ou plusieurs QPV ;
• les maires ou présidents d'intercommunalité définissent un diagnostic et un projet de développement pour chaque QPV, en clarifiant les rôles respectifs des communes et de l'intercommunalité ;
• un comité de pilotage co-présidé par l'État, l'intercommunalité et les communes mobilise les acteurs signataires et permet la validation et le suivi du contrat ;
• un comité technique co-animé par l'État, l'intercommunalité et les communes, organise les différents groupes de travail thématiques du contrat (chargés d'élaborer les objectifs et plans d'actions du contrat) et prépare les décisions du comité de pilotage ;
• le contrat prévoit les modalités d'intervention et de participation financière de chaque acteur signataire. Il mobilise des crédits de droit commun pouvant être complétés par des crédits spécifiques ;
• le conseil citoyen, composé à parité d'habitants et d'acteurs locaux, favorise l'expression de la parole des habitants des quartiers et la prise en compte de leur expertise d'usage. Il a vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville.

CONTRAT DE RURALITÉ

OBJECTIFS

• revitaliser et développer l'attractivité des communes rurales autour de projets structurants et innovants.
• faire travailler l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire pluriannuel, dans le cadre d'un contrat intégrateur et transversal.

DATE DE CRÉATION

Circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités.

TERRITOIRES

En priorité les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), puis les EPCI (non limité aux communautés de communes).

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national décliné au niveau territorial.
Au niveau national, 485 contrats ont été signés, pour un montant de subventions État en 2018 de 446 millions d'euros (chiffres du bilan d'activité 2018 du CGET).

SIGNATAIRES

Les PETR, EPCI ou communes.
Le portage des projets est le plus souvent communal.

DOMAINES

• accessibilité aux services publics et aux soins ;
• mobilité ;
• attractivité ;
• redynamisation des bourgs-centres ;
• transition écologique ;
• cohésion sociale.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

17 contrats de ruralité ont été signés en 2017 pour la période 2017-2020 dans les Hauts-de-France ;
• 4 dans l'Aisne ;
• 4 dans le Pas-de-Calais .
• 4 dans l'Oise ;
• 3 dans le Nord ;
• 2 dans la Somme.

MODALITÉS

• pour la première vague (2017-2020), un contrat de quatre ans signé par le PETR ou EPCI concernés et le préfet de département, intégrant une clause de révision à mi-parcours, et recensant des actions avec objectifs, calendriers prévisionnels et moyens nécessaires ;

• d'autres collectivités territoriales (région, département, communes) peuvent également être signataires ; tout comme les opérateurs de l'État tels que la Caisse des dépôts et consignations. Par exemple, dans l'Aisne, le Conseil régional est signataire de plusieurs contrats ;

• une convention financière annuelle recensant les actions matures à financer dans l'année ;

• un comité de suivi piloté par les services déconcentrés de l'État dans le département ;

• crédits engagés au titre du FNADT en 2017 (12,9 millions d'euros) et de la DSIL en 2018 (11,3 millions d'euros) ; la DETR et des fonds européens (+ d'autres types de fonds : DRAC, FISAC, TEPCV, subventions du Conseil départemental, régional, etc.) peuvent également être mobilisés.

CENTRES-BOURGS

OBJECTIFS

• dans les zones rurales, revitaliser les centres-bourgs confrontés à un déclin démographique ou un affaiblissement de leurs fonctions de centralité ;
• dans les zones périurbaines, accompagner de façon maîtrisée le développement périurbain.

DATE DE CRÉATION

Appel à manifestation d'intérêt lancé par le Gouvernement en 2014.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national et interministériel, décliné sur les communes ; l'AMI lancé en 2014 cible 54 centres-bourgs de moins de 10 000 habitants.

TERRITOIRES

• communes rurales en situation de déclin démographique ou d'affaiblissement de leurs fonctions de centralité (offre de services, activités marchandes…) et confrontées à une dévitalisation de leur centre, éventuellement accompagnée d'un développement de zones pavillonnaires périphériques ;
• communes gagnées par la périurbanisation (augmentation de la demande de logements, équipements et services), qui pourraient servir de point d'ancrage à un développement périurbain mieux maîtrisé.

SIGNATAIRES

Co-portage par la commune et l'intercommunalité à laquelle elle appartient.

DOMAINES

• attractivité ;
• logement ;
• services publics.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

5 lauréats sur les 17 centres-bourgs présélectionnés : les communes de Desvres, Arleux, Bohain-en-Vermandois, Guise, Ham.

MODALITÉS

• les préfets de région ont identifié 302 centres-bourgs pouvant relever de l'appel à manifestation d'intérêt ; 54 lauréats ont été sélectionnés au niveau national ;
• les communes lauréates ont monté un dossier présentant l'ensemble de projets avec demandes de subventions, en bénéficiant de l'aide de la communauté de communes ; les communes sont donc pilotes dans le choix puis le déploiement des projets ;
• le dispositif est piloté de façon interministérielle par le CGET, en lien avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH), les services des ministères en charge de la Cohésion des territoires, du Logement et des Outre-mer ;
• le dispositif mobilise 40 millions d'euros par an au niveau national (FNADT et crédits ANAH essentiellement).

CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE DÉFENSE

OBJECTIFS

Le contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) est conclu après réalisation d'un diagnostic territorial, lorsqu'un territoire, alors qu'il dispose de peu d'atouts endogènes de redynamisation, est affecté par une perte d'emplois importante à la suite de la restructuration (transfert ou dissolution) d'établissements militaires, occasionnant un réel déséquilibre économique.

DATE DE CRÉATION

Dispositif lancé par le Gouvernement le 25 juillet 2008.

TERRITOIRES

Les communes et EPCI disposant de sites de défense en restructuration.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national décliné territorialement au niveau des communes et EPCI.

SIGNATAIRES

Partenaire privé, commune, EPCI, Région, Syndicat mixte communal, État

DOMAINES

Renforcement de l'attractivité du territoire ;
- reconversion économique des sites de défense ;
- soutien à l'emploi ;

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

5 CRSD signés en région :
- Arras
- Cambrai
- Laon/Couvron
- Noyon
- Creil

MODALITÉS

- un contrat de quatre ans, prolongeable un an ;
- après une phase de diagnostic et d'étude économique puis l'établissement d'une stratégie de reconversion et de redynamisation du bassin d'emploi avec l'appui du CGET, le projet de contrat (et ses avenants éventuels) est présenté en Comité Technique Interministériel et soumis à l'accord du cabinet du Premier ministre ;
- le contrat est signé par le préfet de département et les collectivités/EPCI concernés ;
- il s'applique à un périmètre réduit autour du site libéré ;
- les financements proviennent de l'État (1/3 de FNADT, 2/3 de FRED), des collectivités territoriales, des communes, des EPCI et éventuellement de partenaires privés.

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

OBJECTIFS

- impulser une dynamique collective en faveur d'une éducation artistique et culturelle harmonisée et cohérente, articulée avec les démarches et projets existant au préalable sur le territoire ;
- sensibiliser et éduquer à l'art et à la culture, en favorisant les rencontres avec des œuvres et des artistes ainsi que la pratique artistique et l'acquisition de connaissances ;
- réduire les inégalités en termes d'accès à l'art et à la culture.
- accompagner les projets de démocratisation culturelle pour les plus jeunes.

DATE DE CRÉATION

1992

PUBLICS CIBLES

Tous les enfants, adolescents et jeunes adultes d'un territoire donné, et au-delà, leurs familles et entourage.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national décliné au niveau régional.

SIGNATAIRES

Les collectivités territoriales (région, département, EPCI, communes), la DRAC, le rectorat de Lille ou le rectorat d'Amiens.

DOMAINES

Tout domaine artistique ou culturel, en fonction des territoires. Exemples en région : musiques du monde, photographie.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

42 CLEA ont été signés sur l'ensemble du territoire :
- 7 dans la Somme
- 4 dans l'Oise
- 4 dans l'Aisne
- 13 dans le Nord
- 14 dans le Pas-de-Calais

MISE EN ŒUVRE

Les structures locales (centres sociaux, établissement scolaires...)

MODALITÉS

- un contrat de trois ans renouvelable une fois, signé a minima entre un EPCI, la direction régionale des affaires culturelles et l'Éducation nationale (rectorat et direction des services départementaux de l'Éducation nationale) ;

- une fois le conventionnement maximum atteint, des actions post-CLEA peuvent être engagées, hors convention, renouvelable d'année en année

- un CLEA prévoit la tenue de résidences-missions (disponibilité de l'artiste résident pour son territoire, pour une durée 4 mois)
- l'appel à candidature permet de recruter les artistes qui effectueront les résidences-missions
- un jury de sélection rassemblant l'ensemble des porteurs de projets est organisé par la collectivité pour sélectionner les artistes.

CHARTE AGRICULTURE ET URBANISME

OBJECTIFS

- concilier les usages des sols entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains ;
- consolider et valoriser les filières agricoles ;
- favoriser le travail partenarial entre la profession agricole, les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et les services de l'État.

DATE DE CRÉATION

À l'automne 2019, elle sera signée par le Préfet, l'Association des maires du Nord (AMN), la Chambre d'agriculture Nord - Pas-de-Calais.

PUBLICS CIBLES

- les élus et techniciens des EPCI du Nord
- les bureaux d'études et tout professionnel en lien avec l'aménagement du territoire

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Département du Nord

SIGNATAIRES

État, Association des maires du Nord, Chambre d'agriculture Nord - Pas-de-Calais.
Le projet est porté par la DDTM 59

DOMAINES

Cette charte vise à :
- intégrer les enjeux de préservation des terres agricoles dans l'aménagement du territoire ;
- maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain ;
- concilier agriculture et prise en compte des enjeux environnementaux et liés au risque.

MODALITÉS

11 EPCI, 2 syndicats-mixtes, 3 partenaires (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural - SAFER, Conseil Départemental et Chambre d'agriculture) et la DDTM 62 ont été rencontrés pour partager les problématiques et établir la charte.

Cette charte donne des repères juridiques et réglementaires, sans ajouter de norme, mais apporte surtout des clefs pour encourager le développement équilibré des territoires, et s'appuie sur des pratiques à valoriser au sein de notre département. Elle est un engagement pour ses signataires à promouvoir ses principes et ses orientations.

PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIFS
• renforcer les liens entre les habitants d'un quartier, les élus et la gendarmerie;
• accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
• renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

DATE DE CRÉATION
2006

TERRITOIRES
Dispositif mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages, incivilités et délinquance.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF
Dispositif national et décliné territorialement.

SIGNATAIRES
Protocole signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement.

DOMAINES
Il complète les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection…)

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE
1 500 communes sont engagées dans ce dispositif :
• 596 dans l'Aisne
• 296 dans la Somme
• 275 dans l'Oise
• 208 dans le Nord
• 146 dans le Pas-de-Calais

MODALITÉS
• Le maire est chargé de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi du dispositif, qui est contractualisé par la signature d'un protocole d'une durée de 3 ans renouvelable qui permet un encadrement strict.
• Les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects…).
• La gendarmerie veille à ce que l'engagement spécifique des citoyens référents ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de sécurité.

ACTION CŒUR DE VILLE

OBJECTIFS
• améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes
• conforter les villes moyennes dans leur rôle de moteur de développement du territoire en travaillant différents champs d'action (commerce, habitat…) de façon transversale

DATE DE CRÉATION
Dispositif annoncé par le Premier ministre en décembre 2017 et liste des villes lauréates annoncées en avril 2018.

TERRITOIRES
Les villes moyennes.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF
Nationale puis déclinaison territoriale
• 222 villes moyennes concernées au niveau national

SIGNATAIRES
• la collectivité assure le pilotage des actions (en lien avec le président de l'EPCI) et président du comité de projets de la commune lauréate
• le préfet de département, coordonnateur et mobilisateur des services et de l'État pour la mise en œuvre des projets
• le préfet de région, le représentant du Conseil régional et l'ensemble des partenaires régionaux forment le comité régional d'engagement
• le CGET, coordonnateur national du dispositif et animateur du comité technique national.

DOMAINES
5 axes structurants pour la revitalisation des centres-villes :
• logement
• développement économique et commercial
• accessibilité, mobilité et connexions
• formes urbaines, espace public et patrimoine
• accès aux équipements et aux services publics

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE
23 villes ou binômes lauréates en Hauts-de-France :
• 6 dans le Nord
• 8 dans le Pas-de-Calais
• 1 dans la Somme
• 4 dans l'Oise
• 4 dans l'Aisne

MODALITÉS
Une convention et des cofinancements partenariaux
• une convention sur 5 ans pour redynamiser le centre-ville, grâce à un diagnostic commun entre la ville centre et l'EPCI et une stratégie territoriale déclinée en un plan d'action
• cofinancements des projets par un ensemble de partenaires
• plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans par l'ensemble des partenaires (dont 1 milliard de la Caisse des dépôts en fonds propres et 700 millions en prêts / 1,5 milliard d'Action Logement / 1,2 milliard de l'Anah)
• une démarche en deux temps : phase d'initialisation et phase de déploiement

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

OBJECTIFS
• rapprocher les acteurs de la filière alimentaire, producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs ;
• développer l'agriculture sur les territoires en misant sur la qualité de l'alimentation ;

DATE DE CRÉATION
Introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en octobre 2014.
Le premier PAT labellisé en région est celui de la communauté d'agglomération du Douaisis (octobre 2017).

TERRITOIRES
Le PAT est élaboré à l'initiative des acteurs d'un territoire : collectivités territoriales, syndicats mixtes et EPCI de tout type, mais aussi associations et acteurs économiques ; pour l'ensemble des habitants.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF
Dispositif national et décliné territorialement.

SIGNATAIRES
Collectivités, EPCI, associations et acteurs économiques.

DOMAINES
• environnement : développement de la production et de la consommation de produits de qualité, valorisation de nouveaux modes de production biologiques, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
• économique : consolidation des filières agricoles et alimentaires sur les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, soutien aux agriculteurs et à la préservation d'espaces agricoles ;
• santé : prévention en terme de santé publique ;
• social et culturel : éducation alimentaire, création de liens, valorisation du patrimoine.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE
Une vingtaine de territoires engagés vers/dans un PAT, dont 12 PAT sont suivis par la DRAAF :
• Nord → Métropole Européenne de Lille, Communauté d'agglomération du Douaisis, Parc naturel régional de Scarpe-Escaut, Parc naturel régional de l'Avesnois ;
• Pas-de-Calais → Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Communauté de communes de la Région d'Audruicq, Communauté d'agglomération Lens-Liévin, Pays Ternois 7 Vallées, Communauté de communes du Sud Artois ;
• Somme → Amiens Métropole, Communauté de communes Somme Sud Ouest ;
• Aisne → PETR Pays de Thiérache.

MODALITÉS
Élaboration du PAT à l'initiative des acteurs locaux, avec un ensemble de partenaires :
• agriculteurs et producteurs
• entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation
• organismes de recherche et d'appui (réseaux consulaires, parcs naturels régionaux, universités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, société civile…
• appui de l'État par l'intermédiaire de la DRAAF et de ses partenaires régionaux (ADEME, ARS, DRJSCS)
Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « Projet Alimentaire Territorial » et du logo associé pendant trois ans reconductibles

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJECTIFS

• booster le tissu économique, social, industriel et agricole local en réalisant la transition écologique et énergétique, de manière systématique, au plus près des citoyens, autour de projets durables, structurants et concrets, en fonction des spécificités du territoire et des propositions des collectivités ;
• créer une dynamique territoriale structurante rassemblant acteurs publics et privés : élus, opérateurs et services de l'État, acteurs économiques, associations…

DATE DE CRÉATION

Une première phase expérimentale a été lancée sur 4 territoires pilotes en 2018, suivie d'une seconde expérimentation avec 40 nouveaux contrats prévus en 2019. 17 territoires sont engagés à ce jour.

TERRITOIRES

Tous types d'intercommunalité ainsi que groupements d'intercommunalités (comme les PETR) peuvent être signataires.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Échelle nationale et déclinaison territoriale.

SIGNATAIRES

Les collectivités signataires, qui désignent dans leurs services un responsable du pilotage du contrat et affectent un garant à chaque action, celui-ci ayant la responsabilité d'en animer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation.

DOMAINES

L'ensemble des thématiques liées aux transitions écologique et solidaire sont concernées, notamment :
• énergie (rénovation et efficacité énergétique, production d'ENR…) ;
• mobilités douces
• protection de l'environnement et biodiversité ;
• agriculture et alimentation ;
• économie circulaire et valorisation des déchets ;
• reconversion industrielle, reconversion de friches ;
• actions transversales / incluant un aspect social et solidaire.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

• le CTE de la communauté urbaine d'Arras, signé le 11 octobre 2018 ;
• le CTES (ce contrat disposant d'un volet solidaire) de la Sambre-Avesnois signé le 7 novembre 2018, inscrit dans le cadre du PACTE SAT (déclinant ainsi les projets liés à la transition écologique du PACTE). Le périmètre du contrat est en cours d'extension sur la Thiérache.

MODALITÉS

• un contrat sur 3 ou 4 ans, co-construit en environ 6 mois, associant les collectivités, l'État et ses opérateurs, les acteurs économiques et associatifs ;
• le contrat rassemble une charte partenariale ainsi que des orientations stratégiques déclinées en actions, celles-ci bénéficiant d'objectifs chiffrés, d'un calendrier de réalisation et de suivi et d'indicateurs d'évaluation.
• les collectivités ont un rôle de proposition, de portage et d'animation des projets ;
• l'État coordonne les différentes parties prenantes et apporte de l'ingénierie technique, financière et administrative aux collectivités, en mobilisant les sous-préfectures (rôle d'animation), ses services (DRAAF, DREAL, DIRECCTE, DDT(M)…) et ses opérateurs (ADEME, Banque des Territoires, Agences de l'eau…).

CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TERRITORIALISATION DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

OBJECTIFS

• amplifier les résultats dans les champs de la Transition Energétique et Ecologique (TEE) et de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) ;
• créer de manière transversale les conditions d'une transition vers un nouveau modèle de développement territorial durable, facteur de développement économique local, de création d'emplois et d'attractivité ;
• impliquer l'ensemble des acteurs territoriaux (habitants, entreprises, associations, collectivités…) dans la conception et la mise en œuvre de cette transition.

DATE DE CRÉATION

2017

TERRITOIRES

Sont visés *in fine* les bassins de vie socio-économiques et tous leurs acteurs. Le choix des territoires signataires, et les attendus pour la préparation du contrat, sont partagés par l'ADEME et la Région.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif régional, mis en œuvre auprès des territoires.

SIGNATAIRES

Les collectivités pilotes de la démarche sur leur territoire.

DOMAINES

• performance énergétique et écologique du bâtiment
• mobilité décarbonée des biens et des personnes
• production et consommation responsables : l'économie circulaire
• énergies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie
• adaptation
• qualité de l'air
• préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols
• urbanisme durable
• recherche, développement et innovation pour accélérer la TEE

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

13 contrats signés dans la région.

MODALITÉS

Dispositif contractuel sur 3 ou 4 ans passé entre une collectivité et l'ADEME dans le cadre de son partenariat avec la Région (FRATRI). Le COTTRI dispose d'une gouvernance élargie pilotée par le président de l'entité signataire. Il fixe les objectifs opérationnels quantifiés pour un ensemble de domaines de coopération.

Pour atteindre ces objectifs, le COTTRI apporte moyens financiers et techniques pour accompagner :
• la mobilisation des acteurs (publics/privés) sur le territoire ;
• l'apport de connaissances et la mobilisation d'expertises nouvelles (études stratégiques-diagnostics) ;
• la co-construction, la mise en forme et le partage d'une vision à long terme, et d'un plan d'action pluriannuel ;
• la capitalisation et la mise en visibilité des expériences portées par les acteurs et des résultats obtenus ;
• la recherche de solutions de financement innovantes ;
• la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation continu, participatif, propre à renseigner sur l'avancement des réalisations et à aider à la prise de décision.

Spécificité essentielle du dispositif : l'atteinte des résultats en 3 ou 4 ans sur les domaines de coopération conditionne le versement de l'aide pour la dernière année. Le COTTRI est signé pour une seule période, sans renouvellement prévu sur le même périmètre géographique.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

OBJECTIFS

• booster le tissu économique local grâce à l'industrie, par l'innovation (industrie du futur notamment) ainsi que la reconversion industrielle et la lutte contre la désindustrialisation ;
• développer l'attractivité des zones industrielles ou en voie de désindustrialisation ;
• soutenir l'emploi industriel et aider les entreprises industrielles à recruter.

DATE DE CRÉATION

Le dispositif a été présenté par le Premier ministre lors du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018.

TERRITOIRES

Tout type d'intercommunalités, hors métropoles, où l'industrie est une thématique structurante pour l'économie locale.

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Nationale et déclinaison territoriale sur 136 territoires (environ 30 % de la superficie du territoire national).

SIGNATAIRES

Les Régions sont pilotes du dispositif sur leur territoire. Au niveau local, les projets sont gérés par un binôme élu/acteur industriel.

DOMAINES

La thématique industrielle est au cœur du dispositif : industrie du futur, reconversion industrielle, emploi et formation, transport, numérique…
Quatre enjeux majeurs sont identifiés :
• aider les entreprises industrielles à recruter ;
• innover ;
• attirer des projets ;
• simplifier.

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

13 territoires retenus, recouvrant 29 EPCI :
• 8 dans l'Aisne ;
• 7 dans le Nord ;
• 5 dans la Somme ;
• 4 dans le Pas-de-Calais ;
• 4 dans l'Oise.
• 1 située entre le Nord et le Pas-de-Calais

MODALITÉS

• un comité de pilotage national réunit mensuellement les ministères et opérateurs de l'État avec Régions de France et l'AdCF
• un comité de pilotage régional, présidé par le président de Région, définit les orientations stratégiques régionales avec les représentants de l'État et du secteur industriel, et assure le suivi des contrats ;
• le programme, auquel participent la Banque des Territoires, BPI France, Business France et Pôle Emploi, bénéficie au niveau national de 1,36 milliard d'euros. Il prévoit au total 18 mesures déclinées sur les territoires ;
• les agences régionales de développement économique sont, de même, des acteurs clés de l'accompagnement des entreprises industrielles et de l'animation des territoires d'industrie.
• le programme se décline sur chaque territoire par un contrat de projet territorial industriel, portant sur la période 2019-2022, et formalisant les engagements des parties prenantes en fiches-actions ;
• un comité de projet met en œuvre les actions d'un contrat, animé par le binôme élu-industriel volontaire ; il réunit les présidents d'EPCI, les acteurs industriels intéressés et les représentants du Conseil régional et de l'État.

PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

OBJECTIFS

L'État s'engage aux cotés des départements sur des actions prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté :
• accompagner les sorties des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
• améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
• généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et deréférent de parcours.

DATE DE CRÉATION

Dispositif présenté par le Président de la République le 13 septembre 2018

TERRITOIRES

11 départements « territoires démonstrateurs », puis étendu à l'ensemble des départements

ÉCHELLE DU DISPOSITIF

Dispositif national

SIGNATAIRES

L'État et le département concerné

DOMAINES

• accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance
• maraudes mixtes pour les familles à la rue
• premier accueil social inconditionnel de proximité
• référents de parcours
•appui au processus d'orientation et Contrat d'engagement réciproque
• garantie d'activité

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

• Nord, décembre 2018, premier département signataire
• Pas-de-Calais, décembre 2018
• Bassin minier, territoire démonstrateur, annoncé en novembre 2018

MODALITÉS

Signature d'un protocole entre l'État et les conseils départementaux

LES 4 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN HAUTS-DE-FRANCE

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL du CALAISIS

OBJECTIFS

• le contrat vise à redynamiser le territoire, marqué par des difficultés économiques et sociales notamment (désindustrialisation, hausse du chômage…), dans le contexte d'une forte crise migratoire ;

• pour répondre au défi, le territoire peut miser sur ses atouts : une offre multimodale avec un accès autoroutier et routier aisé, un réseau ferroviaire de pointe et une liaison maritime de premier ordre ; le port de Calais, premier port continental pour les échanges avec la Grande-Bretagne ; un patrimoine culturel et naturel attractif.

DATE DE CRÉATION

Signé le 13 novembre 2015.

TERRITOIRE

Communauté d'agglomération du Calaisis.

SIGNATAIRES

Le contrat constitue un avenant au contrat de plan État-Région 2015-2020 du Nord-Pas-de-Calais ; il est conclu entre l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la ville de Calais et la communauté d'agglomération du Calaisis.

L'AMBITION PARTAGÉE

• soutenir le territoire du Calaisis en développant l'économie locale et l'emploi, en améliorant l'attractivité du territoire, et en accompagnant la transition écologique et énergétique.

• agir de façon structurante, transversale et partenariale sur le territoire.

L'ACTION

3 axes stratégiques :

• soutenir l'économie et l'emploi ;
• développer l'attractivité du territoire ;
• assurer la transition écologique et énergétique.

MODALITÉS

• un comité de pilotage régional assure la mise en œuvre et le suivi du contrat, sous l'égide du préfet de région, regroupant l'ensemble des signataires

• l'ensemble des partenaires mobilise, d'ici 2020, 155 millions d'euros au total.

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AMIÉNOIS

Contrat de Développement Territorial DE L'AMIÉNOIS

OBJECTIFS

• soutenir le territoire de l'Amiénois face aux difficultés socio-économiques auxquelles il est confronté, suite, notamment, à la perte significative d'emplois industriels depuis 2008 ;

• en s'appuyant sur ses atouts : agglomération jeune et dynamique, environnement universitaire important, filières à forte valeur ajoutée (numérique, santé notamment animale, agriculture et agroalimentaire, énergies renouvelables, agro-ressources et bio-ressource) ; 3 clusters urbains dans les domaines de la santé, du numérique et de l'énergie, 3 pôles de compétitivité, dont 2 à vocation mondiale ; sites naturels remarquables offrant un cadre de vie agréable aux habitants.

DATE DE CRÉATION

Signature le 16 mars 2017 en présence du Premier ministre.

TERRITOIRE

L'agglomération de l'Amiénois.

SIGNATAIRES

Un partenariat resserré autour des 5 partenaires signataires (État, ville d'Amiens, communauté d'agglomération d'Amiens métropole, le Conseil régional et le Conseil départemental de la Somme) qui concentrent des efforts financiers substantiels dans le calendrier des projets inscrits au contrat.

L'AMBITION PARTAGÉE

Un plan d'action autour de 9 axes stratégiques partagés entre les partenaires signataires a été élaboré pour projeter le territoire vers l'avenir et lui redonner son attractivité en insistant sur l'innovation.

L'ACTION

9 axes stratégiques :

• améliorer la mobilité du Grand Amiénois ;
• amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois et l'orienter vers les métiers du futur ;
• accélérer le renouvellement urbain et les politiques en faveur des quartiers prioritaires ;
• faire d'Amiens une terre d'excellence pour les services publics du 21e siècle ;
• conforter l'émergence du pôle de sports de haut niveau à Amiens ;
• créer un laboratoire d'initiatives et d'innovations locales et constituer un terreau fertile vers une agriculture 4,0 ;
• conduire une offre de santé cohérente, ambitieuse et renouvelée à Amiens ;
• améliorer l'attractivité économique du territoire ;
• accroître le rayonnement culturel d'Amiens.

ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

OBJECTIFS

L'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) a pour objectifs de :

• soutenir le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, marqué par le déclin de l'activité charbonnière qui a abouti à un cumul de difficultés économiques, sociales et démographiques importantes ;

• en valorisant ses atouts : inscription au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, ouverture du Louvre-Lens, tradition industrielle et situation géographique.

DATE DE CRÉATION

Signé le 7 mars 2017 en présence du Premier ministre.

TERRITOIRE

L'ERBM couvre un périmètre de 8 intercommunalités, de Béthune à Valenciennes, regroupant 250 communes et 1,2 million d'habitants (communautés d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, du Douaisis, de la Porte du Hainaut, de Valenciennes Métropole, et communautés de communes de Coeur d'Ostrevent et d'Osartis Marquion).

SIGNATAIRES

Engagement partenarial entre l'État et les collectivités publiques : Conseil régional, Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, les 8 intercommunalités.

L'AMBITION PARTAGÉE

Pour accompagner la transformation du territoire, l'engagement déploie une approche transversale sur 10 ans en agissant sur l'ensemble des politiques publiques civiles : logement, transition énergétique, mobilités, développement économique et emploi, éducation, patrimoine et attractivité… Il s'agit de lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi et de renforcer l'accompagnement des populations les plus fragiles, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale.

L'ACTION

4 axes stratégiques :

• axe 1 : redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique ;

• axe 2 : redonner du mouvement au territoire ;

• axe 3 : redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie ;

• axe 4 : réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire.-

MODALITÉS

• les 12 signataires sont réunis en un comité de pilotage 2 à 3 fois/an pour un état d'avancement des actions ;

• une délégation interministérielle de 8 personnes autour du délégué interministériel vient en appui du programme pour assurer de façon pratique la convergence des partenaires dans le financement des actions et leur bonne réalisation ;

• l'État mobilise des moyens spécifiques (100 M€ pour la réhabilitation des logements, 4,5 M€/an pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ; un dispositif d'allègement fiscal pour la création d'entreprises, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté) ainsi que les crédits de l'ensemble de ses services et opérateurs (ADEME, Agence de l'eau, ANRU, ANAH…)

PACTE SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE

OBJECTIFS

• soutenir le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache marqué par les nombreuses transformations des dernières décennies, tant sur les plans économiques et sociaux (désindustrialisation, crise du modèle agricole, chômage, espérance de vie…) ;

• en s'appuyant sur ses atouts : dynamisme industriel (20 % de la richesse produite par l'industrie) et agricole (2 580 exploitations agricoles, plus importante surface cultivée en bio de la région), qualité du patrimoine naturel et richesse du patrimoine historique (Mus'verre, familistère de Guise, forum antique de Bavay, églises fortifiées de Thiérache…)

DATE DE CRÉATION

Dernière contractualisation en date dans la région : signature le 7 novembre 2018 à Sars-Poteries en présence du Président de la République dans le cadre de l'itinérance présidentielle mémorielle 1914-1918.

TERRITOIRE

Les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins qui comprennent les 8 intercommunalités signataires du Pacte, soit 300 000 habitants des 311 communes concernées.

SIGNATAIRES

La mise en œuvre du Pacte s'appuie sur un partenariat resserré autour des signataires et des partenaires, dans une démarche d'évaluation et d'impact prégnante :

- État
- Conseil régional
- Conseils départementaux de l'Aisne et du Nord
- Communauté de communes Sud-Avesnois, Communauté de communes du coeur de l'Avesnois, Communauté d'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, Communauté de communes de la Thiérache du centre, Communauté de communes des portes de la Thiérache, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise, Communauté de communes du Pays des trois rivières
- communes d'Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Fourmies, Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy
- Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)

L'AMBITION PARTAGÉE

En s'appuyant sur l'ensemble des forces vives du territoire en répondant aux besoins et aspirations des populations locales dans un cadre partenarial renouvelé, le Pacte donne au territoire un cadre stratégique de développement.

L'ACTION

3 ambitions majeures ont été retenues pour changer le quotidien des habitants :

• développer les mobilités : l'agilité du territoire en s'impliquant sur la RN2, sur le numérique et sur la troisième révolution industrielle.

• permettre l'accomplissement des habitants : fournir un socle solide à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics.

• développer la résilience du territoire : en faisant fructifier les richesses du territoire et en dynamisant la culture et le tourisme.

Le Pacte est également décliné dans le contrat de transition écologique et solidaire (CTES) Sambre-Avesnois-Thiérache .

NOTES

Retrouvez les services de l'État sur :
www.nord.gouv.fr
www.hauts-de-france.gouv.fr

et sur
prefetnord
prefet59
prefethdf

ÉTAT d'avenir

en HAUTS-DE-FRANCE

La revue des services et opérateurs de l'État dans votre région

N°3 - Juin 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE